

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **116 (1980)**

Heft 8

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Collègues vaudois, communiqué important en page 195



DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE	
L'industrie pharmaceutique suisse	203
EDITORIAL	
Allemand précoce	190
RUBRIQUE ROMANDE	
Voyage	191
La chronique du groupe de réflexion	192
Education permanente	192
Radio et télévision éducatives	193
Sonnenberg	194
CASE (KOSLO)	194
Aide pédagogique en Afrique	194
Dis-moi comment ils vivent	194
VAUD	
Semaine de cinq jours	195
Le billet du président	195
SPV	196
AVMCO	196
Traitements	197
AVEPS	198
Grand Conseil	199
Vacances des jeunes	199
Enseignement général	199
GENÈVE	
De la morosité...	200
Nouvelle loi sur les prix	201
La maîtresse en ballade	208
NEUCHÂTEL	
Comité central	209
District de Neuchâtel	210
Neuchâtel... innove	210
Commission langue II	210
JURA	
Le CC travaille pour vous	211
AJEEF	212
Menaces sur certaines classes	212
JURA BERNOIS	
Centre de perfectionnement	213
FRIBOURG	
Communiqués	213
Deux lettres	213
VALAIS	
Où habites-tu?...	215
DIVERS	
Télévision éducative	216
WWF	217

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):
René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros
impairs):

Lisette BADOUX, chemin Cloche-
tons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex,
1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et
annonces: IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Plan-
ches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques
postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—; étranger Fr. 55.—.

EDITORIAL

Allemand précoce: expérimentation!

A maintes reprises, nous avons eu l'occasion d'évoquer les nombreuses péripéties qui ont émaillé la procédure d'introduction de l'enseignement précoce de l'allemand en section primaire. Divers éléments nouveaux étant intervenus depuis quelques mois, éléments permettant de clarifier le débat, nous vous en faisons part.

Sur le plan officiel, la Conférence des chefs de Département de l'instruction publique a accepté le plan présenté par l'IRDP en matière d'expérimentation du cours romand, actuellement en phase finale de rédaction. Cette expérimentation porte exclusivement sur la «praticabilité» dudit cours: découpage, présentation et progression des matières, adaptation à l'âge des enfants, valeur des différents thèmes retenus, illustration, nombre d'activités, temps à disposition, etc. Cinq cantons participeront à cette phase de l'opération soit Berne, Fribourg, Neuchâtel, Genève et Jura. Rappelons à ce propos que le canton du Valais a déjà introduit l'enseignement de l'allemand dès la 3^e année primaire (méthode Petit) alors que le canton de Vaud n'a pas pris de décision formelle quant au degré d'introduction et au calendrier. Cette expérimentation aura donc lieu durant l'année scolaire 1981/1982 pour la plupart des cantons concernés et comprendra entre soixante et soixante-dix classes primaires.

A l'heure actuelle, le mandat de la Commission romande d'expérimentation de l'allemand (COREA) est en discussion. Cet organe où la SPR sera représentée travaillera en étroite collaboration avec les groupes ou commissions cantonaux chargés d'observer cette expérimentation. La réunion constitutive de COREA est prévue pour ce printemps.

Sur le plan interne à la SPR, ces propositions qui ont indiscutablement contribué à éclaircir la situation sont aussi l'occasion d'une double démarche:

- réaffirmer, si besoin était, certaines des conditions que nous jugeons nécessaires à la réussite de toute opération dans ce domaine, quelle ait trait à la phase d'expérimentation ou de généralisation qui suivra. Il s'agit notamment de l'aménagement de l'horaire pour permettre l'insertion de l'allemand, de la formation du corps enseignant primaire et de la prise en considération par l'enseignement secondaire des efforts ainsi réalisés en primaire, soit l'assurance de la continuité dans la méthode;
- aussi, la commission «Education permanente» de la SPR a-t-elle été nanti d'une nouvelle mission centrée sur les conditions nécessaires qu'il convient de réunir pour former valablement le corps enseignant primaire dans ce domaine. Elle étudie présentement ce problème et fournira en temps voulu un rapport au Comité central. On comprendra l'importance de ce point quand on sait que tous les rapports internationaux publiés à l'occasion de l'introduction d'un tel enseignement placent en tête des conditions de réussite une très bonne formation du corps enseignant concerné.

Ainsi donc, la procédure «allemand» se précise. Gageons qu'elle constituera ces prochaines années une des préoccupations majeures de la SPR.

F. Bourquin.

Proposition de voyage en Extrême-Orient

DU 3 AU 13 AVRIL 1980



La SPR envisage d'organiser un voyage pendant les prochaines vacances scolaires de Pâques.

Dans ce but, nous nous sommes adressés à Kuoni et Korean Air Lines pour l'élaboration d'un programme de base que nous vous soumettons ci-dessous.

Pour évaluer l'intérêt qu'un tel périple pourrait susciter parmi nos membres, vous êtes priés de remplir le coupon ci-dessous et de nous le renvoyer aussi tôt que possible. Il est clair qu'à ce stade du projet, votre réponse ne vous engage en rien.

Si l'idée est favorablement accueillie par un nombre suffisant de nos membres, nous ferons parvenir aux intéressés un programme définitif avec le prix de participation qui dépendra, évidemment, du nombre de participants. Ce prix peut être évalué approximativement à Fr. 3500.— (dépense - hôtel première classe). Un guide professionnel accompagnera le groupe.

JEUDI 3 AVRIL 1980

- 9 h. 05 Convocation à l'aéroport de Genève-Cointrin - guichet 25 pour l'enregistrement des bagages et contrôle des passeports - secteur français.
- 10 h. 05 Départ du vol SR 722 en classe économique à destination de Paris, collation à bord.
- 12 h. 05 Atterrissage à Paris-Orly-Ouest. Transit pour l'aéroport Orly-Sud en autocar.
- 14 h. 00 Départ du vol KE 902 en classe économique à destination de Séoul.

VENDREDI 4 AVRIL 1980

- 16 h. 40 Atterrissage à Séoul. Contrôle de passeport. Vous êtes attendus à l'arrivée et transfert à l'hôtel. Installation. Dîner et logement. Soirée libre.

SAMEDI 5 AVRIL 1980

Après le petit déjeuner à l'hôtel, matinée libre pour vous reposer du grand voyage ou vous promener dans la ville de Séoul.

Après-midi, tour de ville (Palais Changdok, Jardin Secret, Belvédère, la colline de Namson et le marché d'East-Gate). Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

DIMANCHE 6 AVRIL 1980

Après le petit déjeuner à l'hôtel, départ pour une excursion au village folklorique coréen où vous découvrirez les fermes aux toits de chaume et les maisons de campagne aux tuiles grises. Des forgerons, des potiers, des meuniers et beaucoup d'autres artisans y pratiquent leurs métiers. Ce village est une vraie communauté vivante, observant les coutumes et les traditions anciennes. Ne manquez pas de goûter l'épais vin de riz des fermiers et les mets savoureux de chaque localité.

Après le déjeuner, vous aurez l'après-midi pour faire les derniers achats ou vous promener une dernière fois à Séoul, avant le départ pour Tokio.

Ensuite transfert jusqu'à l'aéroport de Séoul.

- 17 h. 00 Convocation à l'aéroport pour l'enregistrement des bagages et contrôle des passeports.

- 18 h. 00 Départ du vol KE 706 à destination de Tokio.

- 20 h. 00 Atterrissage à Tokio, contrôle des passeports et douane puis transfert à votre hôtel. Installation. Soirée libre à Tokio. Contacts avec des collègues de la JTU (Japan Teachers' Union).

LUNDI 7 AVRIL 1980

Après le petit déjeuner, tour de ville d'une demi-journée de Tokio avec la visite de la place du Palais Impérial, Jardin-Est du Palais Impérial, temple de Kannon d'Asukua, Ginza, le quartier commerçant, démonstration de l'arrangement floral et de la cérémonie du thé.

Après le déjeuner, départ en avion pour Osaka. Dès votre arrivée à Osaka, transfert sur Kyoto. Installation à l'hôtel. Soirée libre.

MARDI 8 AVRIL 1980

Après le petit déjeuner, départ pour Nara où vous passerez la journée entière. Vous pourrez visiter le Park, le temple de Kofukuji, ainsi que bien d'autres temples, le Musée national, etc.

Retour en fin de soirée à Kyoto. Logement. Soirée libre.

MERCREDI 9 AVRIL 1980

Après le petit déjeuner, tour de ville d'une demi-journée à Kyoto avec visite du Château de Nijo, le Pavillon d'Or, le Vieux-Palais Impérial, le centre artisanal de Kyoto, etc.

Déjeuner et après-midi libre pour le shopping. Puis départ pour Hong-kong. Dès votre arrivée, installation à l'hôtel et soirée libre.

Hong-kong est la paradis du shopping hors-taxes. Vous découvrirez de la jade, de la porcelaine, de la joaillerie. Si vous avez un peu de temps, vous pourrez vous faire faire un costume sur mesure. Ne manquez pas de goûter à l'excellente cuisine chinoise.

JEUDI 10 AVRIL 1980

Après le petit déjeuner, tour de ville de Hong-kong. Puis déjeuner et après-midi, excursion à Kowloon.

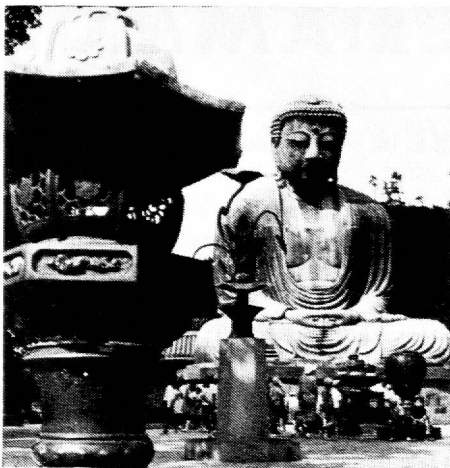
Retour en fin de soirée à l'hôtel. Temps libre pour chacun.

VENDREDI 11 AVRIL 1980

Petit déjeuner à l'hôtel et matinée libre à Hong-kong.

Après-midi, vous avez du temps pour faire du shopping et flâner encore en ville. Puis départ pour Manille. Dès votre arrivée transfert à l'hôtel. Dîner et logement.

Contacts avec des collègues philippins.



SAMEDI 12 AVRIL 1980

Après le petit déjeuner, excursion aux chutes Pagsanjan. Au cours d'une première étape, des pirogues indigènes vous permettent de remonter le cours du fleuve à travers une gorge étroite, jusqu'aux chutes du Pagsanjan. Après avoir passé sous ces chutes à bord d'un radeau, vous redescendez en canoë les différents rapides de ce même fleuve. En dépit des difficultés du parcours, les embarcations conduites par les bras experts et musclés des rameurs philippins vous permettent d'arriver à bon port.

Déjeuner inclus.

Transfert pour l'aéroport de Manille et départ pour la Suisse.

DIMANCHE 13 AVRIL 1980

10 h. 35 Arrivée à Zurich-Kloten.

Transfert à Genève par Swissair.

Bulletin-réponse à adresser à la Société Pédagogique Romande, 101, route d'Hermance, 1245 Collonge-Bellerive/Genève.

Le voyage pourrait m'intéresser. Je vous prie de m'envoyer le programme définitif.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Rue.....

Code postal.....

Localité:.....

Tél.....

**Délai d'envoi du bulletin-réponse:
3 mars 1980.**

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

L'Oasis

Un film, dont je n'ai pas retenu le générique. Tout se passe dans un lieu clos, d'où l'on entend la paisible rumeur qui vient de la ville. Cela s'appelle l'Oasis, mais ce qu'on nous montre est une prison. On pourrait en sortir sans grand effort, les grilles sont ouvertes; mais une fois installé, on y reste. Il y en a bien quelques-uns qui vont boire un café au bistrot voisin; mais même dans ce lieu public où filles et garçons s'embrassent et font jouer les machines à musique, la prison vous accompagne; vous avez beau porter votre costume de ville — le seul qui vous reste, votre état de reclus se lit sur vos traits; l'odeur en flotte autour de vous. Les autres, ceux qui sont libres, ont parfois la cruauté de vous le dire. Que vous ayez ou non les traits de Charles Vanel, ceux d'un beau vieillard, une chose demeure évidente qui vous différencie, vous marque et surtout vous exclut: votre décrépitude.

Vous sirotez votre café — attention, un seul par jour — et vos yeux fatigués s'emplissent des images de la vie; spectacle désormais, la vie, puisque vous n'êtes plus sur scène; à quoi bon jouer les monologues? tous vos partenaires sont tombés dans la trappe; on ne sait pas ce qu'ils sont devenus.

En boitillant, vous rentrez à l'Oasis, dont vous savez qu'elle n'est qu'une salle d'attente, pleine de voyageurs dont la silhouette et la figure vous sont haïssables parce qu'elles ressemblent aux vôtres. Presque chaque semaine, un voyageur prend le train, qui a la sirène d'une ambulance.

M^{lle} Françoise vous attend. Elle vous parle comme à un enfant. Elle vous gronde. Il lui arrive de vous punir. Sans cesse, elle fait appel à votre raison. La raison! C'est de passions inassouviées que vous avez envie de parler. Mais il est trop tard et vous vous dirigez vers votre chambre. Il faut pour cela passer devant celles des autres, et derrière chacune de ces portes trop identiques, vous savez qu'un drame, inlassablement, se joue. La maîtresse de piano retraitée pense à son instrument, elle souhaiterait qu'on le fasse venir — vous avez remis une pétition pour cela à M^{lle} Françoise — mais elle sait aussi que la musique remuerait trop de souvenirs et cela l'empêche de dormir. Derrière la porte suivante se terre une belle de jour décrépète, qui a voilé tous les miroirs de sa chambre. Ah! les miroirs! Vous voici devant le vôtre: inventaire minutieux des cicatrices laissées par le temps; désespérance. Vous avez de la culture et vous voici rêvassant à Faust, tandis que le soir tombe et vous engloutit dans une obscurité placentaire. Votre fils n'est pas venu. Il avait promis de vous faire sortir de l'Oasis. Mais les semaines, les mois ont passé. Vous avez compris.

Triste, ce film? Pas plus que les choses qu'il décrit. Charles Vanel se déclare agnostique. Nulle trace de philosophie dans ses propos, dans ceux de ses compagnons de misère. Ils sont impréparés. Indépendamment de la question sociale que pose ce message, la leçon est claire. Il ne suffit pas d'avoir des raisons de vivre. Nous devons nous forger, chacun pour soi, des raisons de mourir.

M. M.

Commission « Education permanente SPR »

Les 1^{er} et 2 février 1980, la commission « Education permanente » de la SPR se réunissait en session à Lausanne sous la présidence de Alexandre Hof. Une délégation de cette commission assistait par ailleurs à une journée d'information organisée par l'Université de Genève sur le thème « Cité et école ».

Nous mentionnerons ici les principaux thèmes de discussion de cette session.

INFORMATION

La série d'articles intitulés « 10 ans d'éducation permanente des enseignants » (voir « Educateur », N° 2 et 6, 1980) sera

poursuivie et les thèmes suivants y seront en principe traités:

— La formation continue
(« Educateur », N° 10/80);

- L'éducation permanente en classe («Educatteur», N° 14/80);
- Le groupe de travail («Educatteur», N° 18/80);
- L'autonomie de l'enseignant («Educatteur», N° 22/80).

D'autres thèmes pourront venir enrichir cette première série de six articles.

ALLEMAND

Le processus d'introduction de l'enseignement de l'allemand dans les classes primaires se précisant, la commission a longuement étudié un document de travail traitant notamment des conditions de recyclage du corps enseignant. La commission insiste pour que cette formation soit prise très au sérieux, condition première de la réussite à long terme de cette opération. Voir également à ce propos l'éditorial de ce numéro.

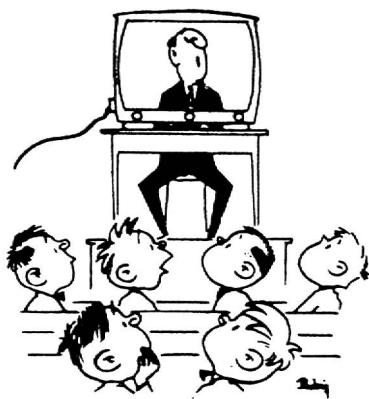
FORMATION DE MAÎTRES DE STAGE

Un des cantons romands, dans le cadre de la réorganisation de la formation de base, a redéfini le rôle des maîtres de stage dans l'évaluation des futurs enseignants. C'est l'occasion pour la commission EP de faire le point en la matière.

GROUPES DE TRAVAIL

Il convient de rappeler que les groupes de travail constituent, selon le rapport de La Chaux-de-Fonds sur l'éducation permanente (1970), une forme à privilégier pour atteindre à l'éducation permanente des enseignants. Mais les temps ont changé et la commission se devait de s'interroger à ce propos. Elle a notamment envisagé les groupes «officiels» rattachés à l'autorité selon des modalités qui varient en fonction des cantons. Elle s'est aussi préoccupée des groupes dits «libres» qui permettent à des enseignants, en dehors de l'officialité, d'entreprendre des recherches communes pour regretter que ces travaux ne soient pas mieux connus. Elle tentera à l'avenir de promouvoir les informations nécessaires. Enfin elle a envisagé la création de groupes «ouverts» faisant place à des représentants d'autres groupes socio-professionnels. Ce premier débat sera repris à la prochaine séance. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

F. B.



Radio et télévision éducatives

100^e émission de «Portes ouvertes sur l'école»

Lundi matin 4 février 1980, Jean-Claude Gigon recevait en direct sur le deuxième programme de la Radio romande quelques invités représentant les milieux des départements de l'instruction publique, de la radio et des associations professionnelles pour fêter la 100^e émission de la série «Portes ouvertes sur l'école».

C'était l'occasion de faire un rapide bilan de la formule et de s'interroger sur son avenir.

Tant les participants à l'émission que les auditeurs, nombreux, qui ont apporté leur témoignage par téléphone ont reconnu la valeur de cette émission de contact et d'information sur les problèmes de l'école obligatoire. Tout au plus peut-on mentionner quelques reproches quant à l'heure de programmation qui empêche bon nombre de parents d'être à l'écoute.

La SPR est partie prenante de cette opération et elle a été très régulièrement repré-

sentée à ces émissions, en général par des membres du comité central ou des collègues connaissant particulièrement bien les problèmes évoqués. Il convient ici de remercier tous nos représentants de cet effort.

Le succès de cette série tient certes au fait que l'école reste une des préoccupations majeures d'une partie de la population, les parents notamment. Mais il convient également de relever en marge de cet anniversaire le travail de l'animateur de cette émission qui a toujours su relancer la discussion, éviter un certain jargon professionnel peu clair pour l'auditeur, relativiser, avec humour, la portée de telle ou telle autre déclaration et permettre ainsi à l'auditeur de suivre avec plaisir des débats traitant de questions sérieuses.

Cette série d'émissions va donc se poursuivre. A bientôt la 200^e émission, dans quelque trois ans!

F. B.

**Tenir compte de
nos annonceurs:**

**c'est aussi nous
aider!!!**

Association suisse des Amis du Sonnenberg

Réunis samedi 26 janvier à Zurich sous la présidence de M. Paul Binkert, les membres de l'Association suisse des Amis du Sonnenberg a entendu divers rapports sur les Semaines pédagogiques de 1979. A Villars-les-Moines on a étudié entre autres le problème des enseignants généralistes et des maîtres spécialisés. Au Herzberg on s'est penché sur le sort de l'enfance déshéritée, tant sur le plan intellectuel et physique que sur le plan familial. Une classe de gymnasiens de Wetzikon s'est rendue au Sonnenberg en Allemagne; une délégation accompagnée de deux maîtres a participé à la séance et a fait part de ses impressions.

Pour 1980, il est prévu une Semaine pédagogique, la 27^e, qui aura lieu à Bellinzona du 13 au 19 juillet, dans les locaux de l'Istituto Sta Maria. Elle sera consacrée aux problèmes de la délinquance et de la marginalité parmi la jeunesse. La semaine du Herzberg aura lieu du 29 juillet au 6 août. Thème: étude et analyse du milieu social et de l'espace vital au siècle de l'expansion économique. On peut s'inscrire dès mainte-

nant auprès de Paul Binkert, 8116 Würenlos, Flühühgel.

Au cours de la partie administrative, Rösli Aebischer a présenté les comptes de l'exercice 1979. Ils ont été vérifiés par le délégué romand et trouvés parfaitement en ordre.

Au comité a été désignée M^{lle} Annette Olsen (Zurich) en remplacement de M^{lle} Ruth Künzler (Bâle), qui a démissionné. Le président a rappelé la mémoire de Peter Meuwly (Aarau) qui a joué un rôle en vue dans le développement de l'association à une certaine époque. Ainsi se poursuit ce projet ambitieux d'un dialogue permanent par-dessus les frontières, d'une confrontation avec d'autres conceptions, d'un entraînement à la tolérance née de l'estime réciproque. Dans son récent ouvrage «Le Jardin de l'Humain», le physicien Carl-Friedrich von Weizsäcker conclut: «Si nous voulons que la culture dont nous sommes tributaires se perpétue, il nous faut vouloir la vérité.»

A. P.

AIDE PÉDAGOGIQUE
EN AFRIQUE

Appel

Le comité pour l'Aide pédagogique aux pays africains (CBA) des SLV/SPR informe tout enseignant intéressé qu'il cherche une quinzaine d'institutrices primaires romandes afin d'assurer ses stages pédagogiques annuels pendant les vacances d'été 1980.

Les pays dans lesquels l'action aura lieu, pour une durée de cinq semaines environ, sont le Zaïre et le Mali.

Les bulletins d'inscription sont à demander jusqu'au mercredi 12 mars à l'adresse suivante:

André-Georges Leresche
Signal 16, 1337 Vallorbe
Tél. (021) 83 1192 (le matin de 7 h. à 7 h. 20).

CASE (KOSLO)

COMITÉ DIRECTEUR

(54^e séance)

Dès ce jour, et pour trois ans, le comité directeur se compose de la manière suivante:

Présidence: Wilfried Oberholzer (SLV).

Vice-présidence: John Rufener (VSG), le soussigné (SPR).

Assesseurs: Josef Planzer (KSO), Urs Baumann, Sr. Joannita Odermatt, Ch. Borel, Friedrich v. Bidder.

Le comité examine, point par point, le projet de mandat élaboré pour la future commission EP/KOSLO qui prendra, en quelque sorte la suite de la défunte FORMACO.

Si la SPR a déjà refusé la participation financière de Fr. 1.— par membre, CARESP et la SSPES n'ont pas encore pris de décision à ce sujet.

Il semble d'ailleurs que ce financement ne soit pas trop problématique aussi longtemps que les activités de cette commission ne nécessiteront pas un nombre de séances très élevé. Pour 1980, en tout cas, pas de problème.

La proposition est faite par le comité à la SPR d'assurer la présidence et l'administration de cette commission. Le président de la Commission EP/SPR est pressenti et contact sera pris avec notre dynamique collègue jurassien.

Concernant la réduction des branches «contrôlées» pour l'obtention de la maturité et la réduction du nombre de types de maturité, le comité écrira aux sections et les prises de position qui nous seront renvoyées permettront à la CASE d'établir une synthèse et de communiquer la position des enseignants suisses à la CDIP.

Pour «agrémenter» la Conférence des présidents et l'assemblée des délégués, il est prévu d'y ajouter une partie «récréative-informative»; pour 1980, le thème choisi par le comité est l'enseignement de la langue II en Suisse.

CMOPE Congrès 1982

Les réalisateurs travaillent de manière indépendante. Ils n'ont passé aucun con-

«Dis-moi comment ils vivent»

Le Service école tiers-monde, en collaboration avec les animateurs de la Déclaration de Berne et de Comité suisse pour l'UNICEF, présente sous une forme imagée et suggestive l'analyse de 150 albums récits, contes et documentaires consacrés au tiers-monde, et destinés aux enfants et aux adolescents. Les auteurs de cette brochure se sont attachés aux œuvres les plus significatives, qu'ils ont étudiées tant au niveau idéologique que sur le plan pédagogique. On s'est préoccupé aussi de la présentation esthétique des ouvrages. Le but des auteurs

est de promouvoir, à travers ces livres, des relations exemptes de domination et d'injustice, et une meilleure compréhension d'autres cultures et d'autres modes de vie. Pas seulement des récits idylliques et pittoresques, mais aussi la dure confrontation des immigrés avec un monde hostile, les séquelles de la colonisation, les conflits des jeunes couples déchirés entre les rites tribaux et le modernisme ambiant. Un vaste choix de lectures à recommander aux bibliothèques scolaires.

CALENDRIER

Comité directeur: 19 mars, 18 juin, 3 septembre, 19 novembre. A.D.: 25 juin. Conférence des présidents: 14 mai.

Le 2^e vice-président:
J.-P. Buri.

A. P.

SEMAINE DE 5 JOURS

Après étude, le congrès, l'assemblée des délégués et le comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise, de même qu'une commission extraparlamentaire officielle se sont déclarés favorables à l'introduction de la semaine de cinq jours à l'école.

DONC SIGNEZ ET FAITES SIGNER L'INITIATIVE (DERNIERS JOURS)

(présidents de section et secrétariat général vous feront volontiers parvenir une formule)

ATTENTION:

Dès maintenant, les formules, même très incomplètement remplies, doivent être renvoyées **directement** aux **Municipalités concernées** jusqu'au 3 mars 1980. Celles qui **n'auront pas été reçues** à cette date seront réputées nulles.

S. G.

D'UN COMMUNIQUÉ À LA PRESSE DU CC EN 1978:

Pourquoi la semaine de 5 jours ?

Motivée d'abord par l'intérêt bien compris des enfants, la position de la SPV s'appuie sur des raisons pédagogiques, sociales et d'hygiène somatique et psychique.

Raisons pédagogiques. La concentration actuelle des activités sportives, culturelles, récréatives et autres offertes aux enfants et aux adolescents en fin de journée, voire en soirée, est une cause de fatigue parfois excessive et toujours préjudiciable à l'attention et à la concentration des élèves le lendemain. Les absences plus fréquentes en fin de semaine peuvent, de leur côté, finir par perturber le travail de toute une classe. La semaine de cinq jours permettrait de supprimer l'une et l'autre situation.

Raisons sociales. La possibilité serait donnée aux familles, qu'elles changent ou non de résidence, d'organiser leur fin de semaine dans une moindre précipitation et en conciliant plus aisément intérêts des adultes et des enfants. D'autre part, les sociétés de jeunes (gymnastique, musique, sport, éclaireurs, etc.) disposeraient de la soirée du vendredi et du samedi matin, de préférence à l'après-midi qui voit trop d'enfants régulièrement ou fréquemment absents.

Raisons d'hygiène somatique et psychique. Un relâche d'une durée suffisante entre chaque semaine contribuerait à garantir l'équilibre psychique et la santé des écoliers, ainsi que l'influx nerveux sollicité tout au long des mois par l'effort scolaire. Ce souci justifie aussi le maintien de toute façon, bien entendu, du congé du mercredi après-midi. Même les enfants qui participent à des offices religieux le dimanche matin ou dont les parents partent tôt en excursion ce jour-là auraient la possibilité d'un lever hebdomadaire plus tardif.

A cette énumération nullement exhaustive, nous n'omettons pas d'ajouter le désir et le besoin des enseignants primaires de connaître, comme un nombre important de travailleurs tant des professions manuelles et administratives que des libérales, un horaire mieux adapté à la vie actuelle et à ses exigences.

Quant aux adversaires, leurs thèmes principaux sont connus: diminution des heures de classe propre à compromettre l'avenir professionnel des élèves, enfants livrés toute une matinée à eux-mêmes dans la rue. Ni l'un ni l'autre de ces arguments ne résiste à un examen sérieux. Il est en effet indéniable qu'en dépit d'un nombre annuel d'heures d'enseignement plus élevé qu'ailleurs, les Vaudois, à notre connaissance pas plus sots que d'autres, ne sont ni plus nombreux ni plus brillants à l'université et dans les apprentissages. Le samedi matin libre, par ailleurs, pose objectivement moins de problèmes que le congé du mercredi après-midi, moment où en principe tous les parents travaillent, où les sociétés ne peuvent guère avoir d'activité faute d'adultes disponibles et où la «grasse matinée» n'est évidemment guère de circonstance...

Le billet du président

A PROPOS DE L'EFFECTIF DES CLASSES

Depuis quelques années, l'école se transforme comme elle ne l'a jamais fait auparavant. Ces transformations visent avant tout à améliorer le phénomène de l'apprentissage de telles ou telles notions, elles sont fonctions des découvertes psychologiques, pédagogiques et des travaux des praticiens. C'est ainsi que sont nés les nouveaux programmes que nous commençons à appliquer dans nos classes. Les objectifs posés par les créateurs des nouveaux programmes correspondaient à des idéaux pédagogiques, les méthodes proposées semblaient parfaitement utilisables, c'est la raison pour laquelle les associations professionnelles et leurs commissions pédagogiques ainsi que la plupart des instituteurs ont accepté ces projets en espérant, comme les généraux, que l'«intendance» suivrait. Or qu'advient-il maintenant? Les programmes entrent en vigueur, l'intendance suit tant bien que mal, plutôt mal que bien, et tout ne baigne pas dans l'huile!

Pourquoi?

Les nouvelles méthodes préconisent un enseignement beaucoup plus individualisé, recommandent le travail par groupe.

Les nouvelles méthodes préconisent l'emploi d'un matériel adéquat.

Les nouvelles méthodes préconisent, de manière implicite, un effectif décent.

Nous constatons que les problèmes inhérents à la pédagogie et aux moyens d'enseignement sont en voie d'être résolus, ce qui n'est pas le cas des effectifs des classes. Si la pédagogie et les fournitures sont du ressort direct de spécialistes, l'effectif des classes, lui, est un problème qui dépend encore plus du «politique» que du «pédagogique».

Maintenant, la notion du nombre d'élèves présents en classe est, beaucoup plus qu'auparavant, condition du succès de notre travail. J'affirmerai que c'est la condition essentielle.

Il faut convaincre nos autorités qu'un faible effectif en classe est un investissement rentable pour notre société. Le CC le fait auprès des autorités cantonales. Mais si l'on veut être écoutés, il faut agir à tous les niveaux. Il est absolument indispensable que tous les collègues agissent dans le même sens; nous devons être en mesure, où que nous enseignions, d'aider un ou une collègue qui aurait un effectif trop élevé en intervenant auprès de nos autorités locales. Ce n'est qu'en étant solidaire les uns des autres que nous pourrions faire admettre un effectif décent dans nos classes. Même si l'effectif moyen des classes du canton de Vaud est relativement peu élevé, il y a encore beaucoup trop de classes dont l'effectif est pléthorique et, comme par hasard, ces classes sont à plusieurs années ou comprennent une ou plusieurs branches renouvelées à enseigner.

N'oublions pas qu'un effectif permettant d'améliorer les relations entre le maître et ses élèves est un des facteurs facilitant la mise en place des nouveaux programmes.

Michel Gaudard

Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues! — sont à adresser directement au secrétaire général.

a) Vocation pédagogique et syndicale de la SPV

La double vocation pédagogique et syndicale ou corporative de la SPV s'est toujours manifestée concurremment sans qu'il soit possible de dire que l'une des activités était au service de l'autre. Il en est comme du maître où exigence d'un statut personnel convenable et conscience professionnelle s'affirment conjointement et ouvertement aujourd'hui.

La conjonction des deux préoccupations pédagogique et syndicale au sein d'une même organisation est bénéfique, tant il est vrai que toute question pédagogique revêt des aspects syndicaux et vice versa. Nous n'en citerons qu'un exemple: l'effectif des classes. Par le temps nécessaire aux corrections, par la fatigue nerveuse consécutive à la tenue de la classe et au sentiment d'une mission imparfaitement remplie, un nombre excessif d'élèves a indéniablement une résonance syndicale. Mais l'impossibilité de respecter vraiment les programmes imposés, d'utiliser les méthodes d'apprentissage qu'ils préconisent, d'introduire des relations maître-élèves renouvelées en font d'abord un problème pédagogique.

b) Représentativité pédagogique

Regroupant pratiquement l'ensemble du corps enseignant primaire, la SPV est tout naturellement l'interlocuteur attiré, et le seul, du Département de l'instruction publique s'agissant de tout ce qui concerne ces maîtres. Chacun peut, bien entendu, écrire ou solliciter audience; c'est néanmoins à la SPV que l'on s'adresse pour connaître l'opinion générale du corps enseignant, pour proposer les praticiens appelés à siéger dans les commissions officielles,

etc. De son côté, la SPV est entendue par le chef du département et ses collaborateurs dans les meilleurs délais chaque fois qu'elle le juge utile. La SPV est donc le moyen à disposition des maîtres et maîtresses relevant du service primaire pour faire connaître leurs options pédagogiques à l'autorité, pour influencer ainsi sur leur avenir professionnel.

Même si les relations avec le département se sont considérablement développées durant la dernière décennie, la fréquence des sollicitations de la part du DIP et le poids qu'il accorde aux observations du Comité cantonal sont insuffisants, de façon générale, pour parler d'une participation. Celle-ci reste un objectif majeur de la SPV.

c) Représentativité corporative

Dans la mesure où des questions syndicales n'intéressent que les maîtres primaires, le Comité cantonal de la SPV s'en entretient évidemment seul avec le Département de l'instruction publique. Fréquents sont néanmoins les objets importants qui soit requièrent l'accord et l'appui de l'ensemble de fonctionnaires, soit les concernent tout aussi directement. Qu'il s'agisse de rémunération ou de retraite, c'est en définitive par l'intermédiaire de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud que la SPV agit.

Cette «Fédération» groupe la grande majorité des employés de l'Etat; elle est un des interlocuteurs du Département des finances et de la Caisse de pensions, l'autre étant la VPOD. Dans les organes consultatifs majeurs que sont la Commission paritaire — tenue de par la loi de préavis sur tout ce qui touche à la rétribution — et l'Assemblée des délégués de la Caisse de pensions, la première compte 9 et 13 représentants, dont respectivement 1 et 2 de la SPV, et la seconde 1 et 2 délégués, ce qui

reflète bien leur importance numérique réciproque.

Présente dans les principaux organismes de la «Fédération», la SPV participe par suite à ses travaux avec le Département des finances, aux quelques entrevues annuelles avec le chef de ce dernier en particulier.

d) Un service: l'assistance juridique professionnelle

A tort ou à raison, un enseignant peut être l'objet d'une plainte de la part de parents ou d'une autorité scolaire pour des faits en relation avec son activité ou son statut professionnels.

Qu'il s'agisse d'une enquête administrative ordonnée par le Conseil d'Etat ou d'une affaire du ressort de la justice, du juge informateur généralement, le besoin d'une assistance extérieure peut être ressenti. Le Comité cantonal, le secrétaire général s'efforceront d'y répondre. Une aide juridique peut cependant se révéler nécessaire.

La CAP, assurance professionnelle de protection juridique à solliciter par le secrétariat général, y pourvoira. Comprise dans la cotisation, cette assurance prend en charge les frais d'avocat et de procédure de celui qui est l'objet d'une plainte. Par contre, si c'est notre membre qui a l'intention d'intenter procès, elle ne couvrira que le coût de l'avis de droit propre à l'orienter sur ses chances de succès.

La CAP intervient plusieurs fois chaque année et a assumé, par exemple, la défense de maints de nos collègues en butte à des difficultés pour des raisons de domicile.

(A suivre)

AVMCO

FORMATION DU COMITÉ

Président: Künzi Alain, Abbaye 23, 1350 Orbe, tél. (024) 41 24 04.

Secrétaire: Carrard Serge, La Sagne, 1348 Le Brassus, tél. (021) 85 61 86.

Caissier: Piguet Sylviane, Grand-Rue 54, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 57 23.

Membres: Gfeller Roland, Prés-du-Dimanche 12, 1304 Cossonay, tél. (021) 87 23 25. Sahli Jean-Jacques, 1349 Mont-la-Ville, tél. (021) 87 53 54.

Traitements

Lors de sa réunion du 31 janvier 1980, la Commission paritaire de l'Etat de Vaud, siégeant en séance plénière, était appelée à se prononcer au sujet de la classification des différentes fonctions du secteur paramédical. A cette occasion, la Fédération... a fait connaître officiellement sa position quant aux révisions sectorielles ainsi que, de façon plus générale, quant à la politique qu'elle entend suivre en matière de revalorisation salariale. Vu l'extrême importance de ce document, auquel la Société pédagogique vaudoise adhère absolument, nous le publions in extenso ci-après.

Nicod Paul

Prise de position de la Fédération relative à la reclassification des fonctions paramédicales

I. INTRODUCTION

Le 4 juillet 1979, le Conseil d'Etat a chargé la Commission paritaire de lui présenter d'**urgence** et en **priorité** une proposition portant sur la classification des fonctions paramédicales.

Dans son mandat le Conseil d'Etat a suggéré d'envisager une réduction du temps d'activité avant la promotion dans la fonction supérieure. Il convenait également pour le Conseil d'Etat d'éviter, le cas échéant, l'écrasement de l'échelle des salaires et en conséquence de revoir la classification des fonctions paramédicales cadres.

C'est donc d'un dossier particulièrement important dont a été saisie la Commission paritaire.

II. RAPPEL DE LA SITUATION DE L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE VAUDOISE

Parler de la situation précaire des fonctionnaires vaudois en matière de rémunération, annoncer qu'ils se situent parmi les derniers des 26 cantons et demi-cantons, est devenu un lieu commun, notamment depuis les prises de position très fermes et très claires de la Fédération et des associations affiliées.

A trois reprises, le 4 novembre 1977, le 1^{er} novembre 1978 et le 24 octobre 1979, le bureau de la Fédération a eu l'occasion de faire part à la délégation du Conseil d'Etat, de ses préoccupations concernant les salaires de l'**ensemble** des fonctionnaires. Ce problème a été régulièrement discuté lors des entrevues avec le chef du Département des finances et également au sein de la Commission paritaire.

L'assemblée des délégués de la Fédération, représentant quelque 11 000 serveurs de la fonction publique, a voté à deux reprises des résolutions, l'une le 31 mai 1978 à Payerne, l'autre le 3 mai 1979 au Mont-sur-Lausanne, demandant une revalorisation générale des traitements, de l'ensemble du personnel de l'Etat. Ces résolutions ont été transmises au Conseil d'Etat.

Ces différentes démarches ont abouti à la revalorisation de 3% des traitements, de

juillet dernier, accordée par le Grand Conseil lors de sa session de février 1979. Mais force est de constater que ce 3% n'a modifié EN RIEN la position de la fonction publique vaudoise par rapport à celle des autres cantons. Proche de la lanterne rouge elle était, dans les pénultièmes elle demeure. Il a été déclaré dans tous les azimuts que ces 3% ne constituaient qu'une première étape (cf notamment l'exposé des motifs de février 1979 du Conseil d'Etat au Grand Conseil).

Soucieux de mettre en place la deuxième étape, le bureau de la Fédération a pris contact le 29 juin 1979 déjà avec le Conseil d'Etat puis à nouveau en septembre dernier et a été reçu par la délégation le 24 octobre 1979. Au cours de cette séance, le problème des traitements fut au centre de la discussion. Le bureau de la Fédération a défendu à nouveau le point de vue que la situation salariale préoccupante s'étendait à TOUTE l'administration cantonale, sans distinction, et non comme certains voudraient le faire croire à quelque secteur ou l'autre quand bien même il pourrait se distinguer par une certaine agitation, voire politisation de ses problèmes.

C'est avec force que le bureau de la Fédération a souligné que procéder à des reclassifications sectorielles n'était plus admissible en l'état actuel des choses et pour trois raisons notamment :

1. La faiblesse des traitements est la caractéristique de l'**ensemble** de l'administration vaudoise, comme déjà rappelé, et non l'apanage d'un secteur particulier.
2. Il serait faux de vouloir pallier les insuffisances de notre échelle des traitements par des reclassifications sectorielles. C'est compromettre gravement l'équilibre entre les diverses fonctions.
3. Actuellement le retard et le mécontentement dans tous les secteurs sont tels que seule une nouvelle revalorisation générale peut y remédier.

Il n'y a pas que l'aspect pécuniaire ou matériel qui préoccupe la Fédération. Dans les circonstances présentes sont en cause le bon fonctionnement de l'administration, la

qualité du corps des fonctionnaires et par voie de conséquence l'intérêt général. Persister dans la politique de reclassifications sectorielles aurait des conséquences fâcheuses. Outre le mécontentement des secteurs laissés pour compte, les inégalités et les tensions inévitables qu'elle créerait au sein de l'administration, elle rendrait le recrutement toujours plus difficile. Actuellement déjà, l'on peut mesurer la peine que l'on rencontre à assurer la relève du personnel qualifié qui quitte l'Etat de Vaud dans divers secteurs. L'on imagine aisément quelle sera la situation dans quelques années. Insuffisance de personnel qualifié qui conduira inévitablement au gonflement des effectifs et au risque de médiocrité dans certains secteurs de l'Etat.

Il est dans l'intérêt direct de l'Etat qu'un esprit serein règne dans son administration. L'on a pu observer où conduisent certains excès, soit au désordre, soit à la chienlit.

III. PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION POUR LA DEUXIÈME ÉTAPE DE LA REVALORISATION DE L'ENSEMBLE DES TRAITEMENTS

Face à cette situation, préférant encore la concertation et la discussion, la Fédération a présenté au Conseil d'Etat une proposition pour la deuxième étape de la revalorisation générale des traitements, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

1. « Ripage » de l'échelle des traitements de 3 classes par suppression des classes 1, 2 et 3 actuelles. Ainsi la classe 4 ancienne deviendrait la classe 1 nouvelle. La classification des fonctions ne serait pas modifiée. L'échelle des traitements conserverait ses 32 classes.
Par exemple: l'ouvrier qualifié demeurerait en classes 9-11 mais aurait comme amplitude de traitement les classes 12-14 actuelles; l'infirmier resterait en classes 11-12 mais bénéficierait du traitement des classes 14-15 actuelles.
2. Les personnes ayant atteint le maximum de leur classe actuelle repartiraient par le jeu des augmentations annuelles jusqu'à leur nouveau maximum, trois classes plus haut. Pour ceux qui seraient en dessous du nouveau minimum, ils y seraient portés automatiquement. Pour les personnes en cours d'amplitude, elles pourraient bénéficier, par exemple, d'une double augmentation.
3. Cette proposition tient compte de la situation financière du canton. En effet, reposant principalement sur le jeu des augmentations annuelles, cette revalorisation déploierait son plein effet 4 ou 5 ans après son entrée en vigueur. La charge financière ferait donc sentir ses effets progressivement, ce qui n'est pas le cas de revalorisations linéaires de x%.

4. D'une manière générale elle représenterait une amélioration sensible et au surplus répondrait à l'une des préoccupations de notre exécutif (évoquée dans le mandat à la Commission paritaire): éviter l'écrasement de l'échelle des traitements.
5. Cette deuxième étape, par l'amélioration de l'échelle des traitements, faciliterait le recrutement du personnel.

Telles sont les grandes lignes de la proposition présentée au Conseil d'Etat le 24 octobre 1979 et que ce dernier étudie actuellement.

IV. PROPOSITIONS DE LA SOUS-COMMISSION DE CLASSIFICATIONS RELATIVES AUX FONCTIONS PARAMÉDICALES

Il convient de rendre hommage à la sous-commission de classification et à son président d'avoir, toutes affaires cessantes, procédé en un temps record à l'analyse de l'ensemble des fonctions paramédicales.

Nous mesurons pleinement l'important travail accompli par notre sous-commission afin de répondre au mandat d'urgence et de priorité du Conseil d'Etat, et lui en savons gré. Avec elle, nous souhaitons qu'une telle précipitation ne se reproduira plus, car elle pourrait nuire gravement au bon déroulement de ses travaux.

La sous-commission souligne dans ses commentaires, avec pertinence, les faits suivants:

- la certitude que la transmission de ce mandat a eu pour origine un problème de salaire;
- un certain nombre de difficultés actuelles tiennent à des problèmes d'organisation intérieure et d'information;
- l'évolution subie dans les différentes fonctions paramédicales est très probablement la même dans les secteurs non-paramédicaux;
- l'application d'une politique sectorielle paraît peu judicieuse.

A propos de l'urgence du mandat, l'on ne peut s'empêcher de penser qu'un vent de panique a dû souffler en quelque endroit. Nous en voulons pour preuve la rapidité avec laquelle la décision de confier ce mandat à la Commission paritaire est tombée, à la veille des vacances d'été. Craignait-on une rentrée d'automne chaude?...

Par lettre du 30 mai 1979 au chef du Département des finances, la Fédération, appelée à se prononcer sur l'enquête sur les salaires des fonctions paramédicales dans les cantons romands, plus Berne, soulignait: «il s'agit d'une étude intéressante devant être considérée comme une première

étape. Elle démontre à l'envi la nécessité d'une telle étude comparative sur l'ensemble des fonctions publiques afin de trouver une solution générale à la revalorisation des traitements des fonctionnaires.

»La Fédération tient à rappeler, ainsi qu'elle l'a fait à plusieurs reprises déjà, son attachement au principe d'une revalorisation générale des traitements à l'exclusion de mesures ponctuelles et sectorielles.»

V. POSITION DE LA FÉDÉRATION SUR LES PROPOSITIONS DE LA SOUS-COMMISSION DE CLASSIFICATION POUR LES FONCTIONS PARAMÉDICALES

Dans ses considérants, la sous-commission de classification rejoint bon nombre des préoccupations de la Fédération; en revanche, les conclusions de cette dernière sont différentes:

1. A réitérées reprises la Fédération a défendu le principe de la revalorisation générale à l'exclusion de toute reclassification ponctuelle ou sectorielle. Elle ne saurait déroger à ce principe fondamental sans trahir les résolutions votées par ses assemblées des délégués;
2. Contrairement aux principes arrêtés lors d'autres reclassifications (en particulier fonctions manuelles, sécurité publique) qui interdisaient de toucher aux fonctions de base, la Fédération constate, non sans surprise, qu'il y a été dérogé pour le paramédical. Un tel changement remet en cause directement les reclassifications citées ci-dessus et ce qui est plus grave, porte atteinte à l'équilibre général entre les fonctions;
3. La Fédération est convaincue que les problèmes rencontrés dans le secteur paramédical n'ont aucun lien avec la classification mais qu'il s'agit de problèmes d'**organisation** et surtout de **salaire**. Ce dernier n'est pas l'apanage du seul paramédical mais de l'administration cantonale dans son ensemble;
4. La Fédération demeure persuadée que l'évolution enregistrée dans les différentes fonctions paramédicales est identique à celle subie dans les autres secteurs. En effet, de très nombreux secteurs ont vu de nouvelles méthodes de travail, d'organisation, de gestion, être introduites au cours des dernières années. Le même effort constant et soutenu est exigé de tous les fonctionnaires.

VI. CONCLUSIONS

Ainsi qu'indiqué ci-dessus, la Fédération a présenté une proposition relative à la deuxième étape de la revalorisation générale des traitements. Elle fait l'objet actuel-

lement de négociations avec le Conseil d'Etat. Elle irait au-delà des propositions de la sous-commission pour le paramédical et toucherait au surplus l'ensemble des fonctionnaires. En conséquence:

LA FÉDÉRATION CONSTATE QUE LES PROPOSITIONS SONT POUR L'ESSENTIEL UNE AMÉLIORATION DÉGUISEE DES TRAITEMENTS DU SECTEUR PARAMÉDICAL, AMÉLIORATION QUI DOIT S'INSCRIRE DANS LE CADRE DE LA REVALORISATION GÉNÉRALE DES TRAITEMENTS.

ELLE REFUSE DONC L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS DE CLASSIFICATIONS CONCERNANT LES FONCTIONS PARAMÉDICALES, COMME ELLE LE FERAIT D'AILLEURS, DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES, POUR TOUT AUTRE SECTEUR.

LA FÉDÉRATION RECONNAÎT VOLONTIERS QUE DANS LE SECTEUR PARAMÉDICAL QUELQUES AMÉNAGEMENTS DE DÉTAIL POURRAIENT INTERVENIR, UNE FOIS LA REVALORISATION GÉNÉRALE DES TRAITEMENTS DÉCIDIÉE.

AVEPS

SKI STATIONS - SKI PRINTEMPS

Ski station Zermatt complet

Semaine de ski à St-Moritz

Vu le succès obtenu par nos cours de printemps (Zermatt et Saint-Moritz complets) il nous a été possible de doubler le cours de Saint-Moritz.

Nous offrons donc:

Saint-Moritz du 1^{er} au 7 avril soit 6 jours en pension complète dans un hôtel de première catégorie avec abonnement général et moniteur AVEPS pour le prix de base de Fr. 480.—.

Encore 25 places disponibles!

Renseignements et inscriptions: Pierre Rheiner, Côtes de Bochat 24, 1093 La Conversion.

HOCKEY SUR GLACE

Tournoi AVEPS 1980

Lieu: Patinoire Villars/Ollon.

Date: mercredi 26 mars. Délai d'inscription: 24 mars 1980.

Renseignements et inscriptions auprès de François Montanero, Mésanges 3, 1860 Aigle, tél. (025) 263470.

Grand Conseil: session de février 1980

Les grands projets à soumettre par le Département de l'instruction publique au verdict du Grand Conseil ne le seront, rappelons-le, qu'en février ou mai 1981. (Réforme scolaire et problèmes annexes.)

Parmi les objets dont aura à débattre le Grand Conseil lors de sa session de février, citons cependant parmi ceux ayant trait à l'enseignement :

- Réponse du CE à une interpellation concernant l'**enseignement spécialisé**.
- Rapport du CE sur la motion F. Petit demandant que l'**initiation au jeu d'échecs** soit introduite et encouragée dans le programme des options des classes primaires. (Une publication de ce texte est envisagée dans un prochain «Educateur»).
- Projet de loi modifiant celle sur l'**aide aux études et à la formation professionnelle**.
- Projet de décret accordant un crédit pour l'**aménagement de la nouvelle Ecole normale** et du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire dans le bâtiment principal de la propriété des Cèdres.

Secrétariat général.

Vacances des jeunes

L'Association vacances des jeunes vous informe qu'elle a ouvert, en mars 1979, un bureau à l'avenue de Montoie 12, 1007 Lausanne, tél. (021) 25 31 55. Un secrétariat permanent y est installé et répond aux appels téléphoniques entre 9 h. et 11 h. le matin du lundi au vendredi.

Le programme des camps et colonies de vacances pour 1980 a été imprimé. Il sera envoyé à toutes les personnes qui en feront la demande. Vacances des jeunes remercie les instituteurs de bien vouloir communiquer à leurs élèves l'adresse indiquée ci-dessus et leur exprime sa reconnaissance pour l'aide financière, si nécessaire à l'entretien de ses bâtiments. (CCP 10-26986).

L'assemblée générale a été fixée au samedi 26 avril à 14 h. à la salle du Séminaire de l'enseignement spécialisé, 26, rue St-Martin, 1005 Lausanne. Vacances des jeunes compte sur la présence de ses amis.

Enseignement général et formation professionnelle

Suite à une demande du Comité cantonal, M. Bettex, chef de service au Département de l'instruction publique, a donné d'intéressantes indications sur la coordination de l'enseignement durant la scolarité obligatoire et celui que dispense ultérieurement la formation professionnelle. Nous l'en remercions et reproduisons ci-joint de larges extraits de cette information.

M. S.

«... Vous n'ignorez pas que la liaison entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel est le souci de la Commission dite de coordination AIC-IPC. Celle-ci a eu pour première tâche, dès 1977, d'établir les principes généraux de cette coordination. Elle a abouti à la rédaction du texte, daté du 3 avril 1978, dont nous vous remettons un exemplaire en annexe.

Pour revenir à vos questions, cela signifie notamment que :

- toute modification des programmes scolaires, des années terminales surtout, est portée à la connaissance du Service de la formation professionnelle;
- cette information se fait par la Commission de coordination;
- chaque fois que la Commission le juge nécessaire, le Service de la formation professionnelle, par une commission ad hoc, examine les conséquences que le changement peut entraîner dans la formation professionnelle;
- cette commission fait rapport à la Commission de coordination...

Du document cité au 1^{er} alinéa, s'agissant de la commission :

«... Elle a constaté qu'il peut y avoir des divergences fondamentales entre les besoins de la formation professionnelle, d'une part, et les besoins de la formation de la personne, d'autre part; l'enseignement général ne doit pas être trop influencé par les exigences de l'économie et la formation professionnelle ne peut et ne doit pas devenir trop scolaire.

L'école primaire, par exemple, ne peut pas concentrer son effort uniquement sur les disciplines instrumentales indispensables à la formation professionnelle; elle doit aussi dispenser une culture générale.

L'enseignement général, conformément à sa mission propre, accorde à certains objectifs de culture générale une place plus grande que ne le fait l'enseignement professionnel. Il n'en reste pas moins que les deux enseignements, avec des méthodes parfois différentes et dans des domaines qui peuvent ne pas se recouper, poursuivent des buts semblables dans le domaine du développement de la personnalité.

En revanche, compte tenu du fait qu'il s'adresse à l'ensemble des élèves d'une volée, même si ceux-ci sont regroupés en sections plus ou moins spécialisées, l'enseignement général ne peut préparer chacun d'eux aux exigences de son futur métier. Le caractère général de la scolarité obligatoire doit rester un principe fondamental.

* * *

Sur le plan général, nous retenons les points suivants: il est important que des informations réciproques circulent entre les différents enseignements. Elles doivent porter

- sur les structures;
- sur les finalités, exigences, méthodes et programmes;
- sur d'autres problèmes spécifiques à chaque ordre.

Cette information devrait être dispensée aux enseignants primaires, secondaires et professionnels dès leur formation et faire l'objet de mises à jour permanentes.

La formation des maîtres de classes à options et des maîtres spéciaux doit être conçue de telle façon que les techniques utilisées ne soient pas de nature à gêner la formation professionnelle ultérieure; en particulier, on renoncera à l'usage prématuré de manuels professionnels.

En principe l'enseignement professionnel s'emploie à assurer la continuité entre les deux ordres d'enseignement. Une information réciproque et permanente devrait éviter que cette continuité ne contraigne l'enseignement professionnel à des adaptations trop rapides et trop abruptes... »

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

De la morosité... au découragement?

Il y a de nombreux sujets qu'on pourrait aborder: les programmes scolaires et leur surcharge, les notes, les résultats scolaires, la fatigue des élèves, celle des maîtres, les réticences budgétaires, les recyclages en avalanche, l'ombre d'un chômage endémique... En choisir un serait lui concéder une priorité alors que tous sont préoccupants.

Ce qui frappe actuellement, tant par la durée du phénomène que par son intensité croissante, c'est l'acharnement que montrent opinion publique, presse, groupes politiques, économiques ou autres, à rendre

figurent nulle part dans leurs obligations professionnelles.

Supprimer les notes par laxisme

Quand contester la valeur des notes n'a jamais signifié renoncer à mesurer le travail et le progrès de chaque élève.

Quand évaluer par objectifs exige de 2 à 3 fois plus de temps, d'énergie et d'attention qu'une banale épreuve avec courbe de Gauss.

— Les programmes sont surchargés, les enfants fatigués

Mais chaque spécialiste, ou chaque citoyen qui se prétend tel, y va de son refrain sur l'importance de la branche qu'il préfère:

— Non il ne faut rien retrancher dans le français, et surtout pas dans les maths (voir ci-dessus) ni dans l'environnement, science de l'avenir. Ne touchez pas aux activités créatrices, source d'épanouissement, ni à l'éducation physique qui doit faire de chaque Suisse un corps sain dans un esprit de même. Quant à l'allemand, il est helvétiquement primordial!

— De toute façon l'école est trop directive.

— Pensez donc, elle est trop permissive.

— L'école doit faire plus, c'est son rôle d'aborder:

la prévention routière,
la prévention contre les incendies,
la prévention contre la carie dentaire (se brosser les dents quotidiennement à l'école ne tient pas de l'utopie, encore moins de la plaisanterie),
l'information sur les médias,
l'information et l'éducation économique,
l'éducation sexuelle,
l'éducation à l'écologie,
l'information contre les dangers de l'alcool: les Suisses boivent trop et trop jeunes; l'école aurait dû les prévenir,
l'éducation aux loisirs: les échecs, le yoga, la musique instrumentale.

Il est certain également qu'il faut apprendre aux jeunes, même aux très jeunes, à décrypter une émission de télévision, à décoder un message publicitaire,

à démystifier des faits de société comme, par exemple, les idoles du sport ou des variétés, les leviers de la consommation, etc.

Pour ce qui est de la culture:

Il est de fait que si l'école ne donne pas le goût du théâtre ou de la musique dite sérieuse, ils demeureront des loisirs de classe.

Eduquer à la paix, est-ce que cela ne devrait pas commencer à l'école? (Les points ci-dessus ne sont pas hiérarchisés ni le tableau noirci.)

Tous les groupes d'intérêts divers (et même parfois désintéressés) ont raison quand ils demandent que la jeunesse soit informée.

l'école responsable de tous les maux

— Les apprentis ne savent plus calculer: l'école ne leur apprend plus rien

Sans compter (!) que la couche de population où se recrutent les futurs apprentis a changé.

Qu'il reste d'ailleurs à démontrer qu'«ils ne savent plus rien».

Qu'ils connaissent par contre beaucoup d'autres choses, certes moins quantifiables mais non moins présentes et réclamées.

Ils orthographient de plus en plus mal: là encore cela reste à prouver car le récent test du CO, s'il enregistre une différence de 5% en négatif, donc non significative en soi, compare ce qui n'est pas comparable: la population scolaire s'est modifiée, la proportion d'étrangers a passé de 25 à près de 40%, le contenu du test ne correspond plus du tout au contexte d'enseignement actuel, les épreuves à choix multiples sont contestables, etc.

On sait bien d'ailleurs que la critique des résultats orthographiques se développe partout dans le monde et pour être équitable il faudrait dire aussi que la prégnance de l'écrit disparaît, qu'il n'a plus le monopole de la communication en différé, dans le temps ou l'espace. Enfants et adultes le ressentent: à la veille de l'an 2000, pour transmettre une information on n'écrit plus, on téléphone, on «téléxe», on envoie un message codé ou télévisé.

— Les maîtres sont paresseux: Ils veulent:

Supprimer les prix pour s'éviter du travail

Alors qu'en contrepartie ils sont prêts à organiser (et organisent déjà) de nombreuses fêtes, kermesses, sorties pour les gosses, classes vertes ou blanches, lesquelles ne

Le cycle des recyclages

Pendant ce temps — ça dure depuis dix ans — les maîtres se recyclent à qui mieux mieux, ont à peine le temps de souffler. La notion de l'**instituteur généraliste en prend un méchant coup**: faut-il redire que l'instituteur n'est pas un spécialiste en français, ni en math., ni en sciences; son rôle est ailleurs. Mais il se sent mal à l'aise devant cette cascade de «Vous devriez savoir que... pour enseigner ceci...».

Un peu de cohérence

Les horaires scolaires sont surchargés. Par ailleurs toutes les sociétés sans exception admettent que l'horaire des travailleurs va vers une diminution: 42, 40 ou 35 heures, peu importe mais le mouvement est amorcé. SAUF POUR L'ÉCOLE!

ET LES ENFANTS, ALORS? (Sans parler des maîtres!)

Suppose-t-on les élèves plus costauds que leurs parents pour «encaisser», en pleine croissance, des augmentations de cadence de travail et d'horaire dont les adultes ne veulent pas?

Et, parlons-en quand même, les maîtres seraient-ils plus corvéables que les autres catégories de travailleurs pour accepter sans piper le mot une dégradation de leurs conditions de travail doublée d'une culpabilisation constante? Car elle se profile, placés que nous sommes devant l'alternative:

— Tout faire et remplir son contrat — tant pis pour les mêmes qui s'essoufflent et, gavés, n'assimilent plus rien.

— Suivre le rythme des élèves, donc forcément opérer des coupes et se trouver en situation de faute professionnelle.

Quand l'économie prend des coups, c'est l'école qui récolte les bleus

Si de tous temps l'école a fait l'objet de remarques, il est clair que depuis la crise économique, la critique tourne à l'inflation générale et dépasse de loin les limites cantonales ou de la Suisse romande. Partout en Europe occidentale (et même au-delà) nous recevons de nos collègues étrangers les mêmes observations:

A la fois on crie haro sur l'école tout en feignant de la croire — paradoxalement — capable de faire des miracles: enseigner, éduquer, encadrer, innover, conserver, informer, prévenir et guérir.

Et dans la foulée on saisit tous les prétextes pour lui diminuer ses crédits: à croire que quand l'économie prend des coups, c'est l'école qui récolte les bleus!

Que veulent ceux qui attaquent constamment l'école, de manière insidieuse, voire malhonnête, ou complètement inconsciente car il est à remarquer aussi que tout un chacun se pique d'avoir un avis sur l'école, comme si la profession d'enseignant n'en était pas une.

Qu'est-ce qu'on cherche?

A créer un climat de morosité: c'est fait.

A décourager les enseignants: c'est en bonne voie. Mais les conséquences seront lourdes, il n'est jamais simple de remonter le courant.

Ce qu'on attend de l'école

A moins qu'on prenne, honnêtement, la peine d'arrêter ce travail de sape sournoise et qu'on s'interroge sur ce qu'on attend de l'école:

Instruction, éducation, information et formation, épanouissement de la personnalité, ouverture sur le monde extérieur?

Le tout panaché, pourquoi pas?

Mais qu'on lui en donne les moyens: en temps, en énergie, en disponibilité, en autonomie, en finances.

Et qu'on fasse confiance à ceux dont c'est le métier de «faire l'école». Est-ce qu'on se mêlerait de dire à un médecin comment il doit tenir son bistouri, ou à un maçon comment il doit brasser son ciment?

L.U.

Nouvelle loi sur les prix scolaires

Ainsi que nous l'avons indiqué à plusieurs reprises dans ces colonnes, la SPG a demandé à la Direction de l'enseignement primaire d'adresser à chaque instituteur un état de situation concernant les prix. A ce jour c'est toujours le silence.

Comme vous le savez, depuis le 2 juillet 1979 une nouvelle loi sur les prix est entrée en vigueur (voir texte ci-dessous).

Cependant personne à notre connaissance n'a pu encore rédiger un règlement d'application de cette loi. A notre sens cela s'explique facilement par l'ambiguïté de la loi, laquelle a été votée très rapidement et sans avoir fait l'objet de débat.

Désireuse de sortir de cette impasse et comme elle l'avait promis, la SPG a transmis à la Direction de l'enseignement primaire quelques réflexions sur la difficulté à trouver un règlement d'application pour la nouvelle loi.

Ce travail est très complet et le comité tient à remercier les trois collègues qui se sont attelés à la tâche: Ariane Bertholet, Erica Louis, Georges Pasquier, qui n'ont pas ménagé ni leur temps ni leur peine.

L.U.

Loi sur l'instruction publique, art. 27a: prix et fête des promotions

Quelques réflexions sur la difficulté à trouver un règlement d'application pour la nouvelle loi sur les prix (proposée par MM. René Guidini, Mario Soldini et Jean de Toledo).

INTRODUCTION

Depuis le 3 juillet 1979 nous sommes sous le régime d'une nouvelle loi sur les prix, qui n'a pas encore trouvé de règlement d'application. Cette loi stipule:

Article unique

La loi sur l'instruction publique, du 6 novembre 1940, est modifiée comme suit:

Art. 27bis (nouvelle teneur)

Prix et fête des promotions

¹ Les élèves qui se sont distingués par leur travail et leur conduite reçoivent, à la fin de l'année, des prix qui leur sont délivrés en séance publique, lors de la fête des promotions.

² Avec l'accord de l'autorité scolaire, les communes, les associations et les particuliers peuvent attribuer des prix spéciaux.

³ Les prix doivent récompenser équitablement l'effort accompli, les aptitudes intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques ainsi que la personnalité de l'élève.

⁴ Les autorités communales organisent la fête des promotions en collaboration avec le Département et avec la participation du corps enseignant. La fête doit comporter un caractère d'absolue neutralité politique et confessionnelle.

Cette nouvelle loi s'appuie sur les directives données dans l'art. 4 de la LIP. Dans l'exposé des motifs les auteurs indiquent:

«Nous sommes opposés à la suppression des prix, mais considérons qu'il est nécessaire de modifier les critères d'évaluation qui récompensent aujourd'hui les seules aptitudes intellectuelles. N'y aurait-il pas lieu d'apprécier également les résultats obtenus dans des disciplines telles que les activités créatrices, les travaux à l'aiguille, les travaux manuels, la musique et la gymnastique? Et pourquoi ne pas créer un prix de politesse et de camaraderie?»

Jusqu'à présent aucun règlement d'application n'a encore pu être rédigé. La difficulté réside essentiellement à trouver des critères d'évaluation. Pour juger de qualités qui peuvent difficilement être quantifiées ou évaluées de façon objective et juste, le risque est grand pour le maître de tomber dans l'arbitraire; le choix préférentiel dérive de ses vues personnelles ou est influencé par ses réactions affectives face à tel enfant.

Par ces quelques réflexions la SPG présente les questions qui l'ont empêchée à ce jour d'entrevoir un règlement d'application satisfaisant.

Elles traduisent le souci pédagogique d'être en conformité avec les finalités de l'enseignement primaire, telles qu'elles sont décrites dans l'art. 4 de la LIP, souci qui semble d'ailleurs être également partagé par les auteurs de la nouvelle loi.

Le tableau suivant résume la situation. Dans la première colonne se trouvent les points de la nouvelle loi; dans la deuxième colonne nos interrogations (développées par la suite) et dans la troisième colonne les principales exigences de l'art. 4 de la LIP face aux difficultés d'application.

Nouvelle loi sur les prix	Nos interrogations	Art. 4 de la LIP
A) Les prix doivent RÉCOMPENSER...	La perspective d'un prix en fin d'année peut-elle... Ne va-t-il pas en résulter une rivalité contraire au...	susciter le désir permanent d'apprendre développement d'un esprit de solidarité et de coopération comme une préparation à la vie civile?
B) ...équitablement...	Reconnaissons-nous ainsi la valeur de... Par l'attribution de prix à quelques-uns tendons-nous véritablement à...	chaque enfant corriger les inégalités de chances de réussite scolaire
C) ...l'effort...	L'effort est-il toujours perceptible? L'effort est-il objectivement mesurable? Tous les enfants ne font-ils pas des efforts s'ils sont motivés?	
D) ...les aptitudes intellectuelles... manuelles physiques artistiques	Ne risque-t-on pas d'accentuer une hiérarchie implicite entre ces différentes aptitudes? Comment trouver des critères objectifs pour évaluer des branches faisant appel à la créativité sans risquer de bloquer l'expression? Alors qu'il faut...	dans le respect de la personnalité de chacun développer de manière équilibrée en affermissant le sens des responsabilités,
E) ...et la personnalité de chacun	Qui peut se permettre de juger la personnalité d'autrui? D'après quels critères? Quels traits de caractères valoriser? Ne va-t-on pas créer des tensions entre la famille et l'école?	la faculté de discernement et l'indépendance de jugement de l'élève

A) LES PRIX DOIVENT RÉCOMPENSER...

Quel est le vrai moteur de l'enseignement? De quels moyens d'encouragement à apprendre et à se former disposons-nous à l'école primaire? Quel rôle la récompense en fin d'année joue-t-elle sur le travail de tous les jours?

Une bonne pédagogie s'appuie plutôt sur des motivations internes qu'externes. Le plaisir d'apprendre, l'intérêt de la découverte, la joie de maîtriser une nouvelle

notion, la capacité de mieux se «débrouiller»; l'entraide amicale et la collaboration fructueuse stimulent mieux que la carotte ou le bâton. Quand on retire la carotte ou le bâton, la motivation à travailler cesse aussitôt, alors que nous voulons aider l'enfant à développer l'envie d'apprendre pour toute sa vie.

Les enseignants sont formés en pédagogie, c'est un métier, ils sont capables de motiver leurs élèves à travailler même sans la perspective hypothétique d'un prix.

Il n'y a d'ailleurs **pas de prix dans les**

autres cantons, les enfants y travaillent-ils plus mal que chez nous? S'il y a lieu d'encourager quotidiennement les enfants à développer au mieux l'ensemble de leurs aptitudes (art. 4) cela n'implique nullement qu'il faille récompenser dans chaque domaine un petit nombre d'élus. Au contraire l'art. 4 insiste à plusieurs reprises sur la nécessité d'accorder à **chaque** enfant la même attention bienveillante. Les prix introduisent dans la classe un esprit de rivalité alors que nous préférons voir se développer un esprit de collaboration et d'entraide.

Robert Dottrens, dans l'ouvrage intitulé «Education et démocratie», exprime bien cette incompatibilité:

(P. 131) «*Je ne m'appesantis pas sur les sentiments de jalousie, de rivalité, de rancune que le régime de la compétition complémentaire de celui des notes et des classements amène avec lui. Il vicie, parfois empoisonne littéralement l'atmosphère des classes au point que tout effort éducatif est vain et l'esprit de camaraderie absent, l'entraînement à la solidarité un leurre.*»

S'il est clair que «*dans la vie il y aura toujours compétition et émulation*» (Guidini) il n'en est pas moins vrai que dans la classe cette compétition et cette émulation existent à l'état naturel et que plutôt que de les accentuer à outrance les enseignants souhaitent stimuler l'entraide et le respect mutuel, conditions essentielles au développement tant intellectuel que moral.

En outre on peut se demander s'il est judicieux de comparer adultes et enfants dans la lutte quotidienne pour la vie sachant qu'un enfant n'est pas un adulte en réduction mais un être différent, en devenir, qui se conquiert chaque jour.

La meilleure façon de préparer l'enfant à lutter dans sa vie d'adulte est qu'

- il vive bien sa vie d'enfant,
- il se développe à son rythme,
- il acquière un sentiment de sécurité et d'estime personnel,
- il accumule des expériences de réussite en plus grand nombre que celles d'échecs.

Or les prix introduisent pour les deux tiers de nos élèves un **sentiment d'échec répété** conduisant à l'insécurité intérieure et au doute.

B) ...«ÉQUITABLEMENT»...

La nouvelle loi sur les prix introduit l'idée de récompenser **équitablement** les élèves. Mais nous permet-elle de reconnaître la

SUITE PAGE 207

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

L'industrie pharmaceutique suisse

La Suisse étant pauvre en matières premières, il s'avère vital pour son développement économique qu'elle héberge des industries de niveau technique et scientifique élevé, exigeant relativement peu de matières premières, et exprimant pleinement le haut degré de qualification de la main-d'œuvre.

L'industrie pharmaceutique, **industrie de transformation** incorporant un fort pourcentage de travail très qualifié, répond pleinement à ce critère. 7 à 10 ans, c'est la durée moyenne entre la découverte d'une substance nouvelle et le lancement d'un médicament. Pour mener à bien ces longues études, l'industrie de recherche du médicament emploie plus d'universitaires qu'aucune autre branche de notre pays: 15% du total de ses employés, contre 8% dans l'industrie en moyenne générale.

En Suisse, la branche pharmaceutique s'est le plus fréquemment développée au sein d'importantes entreprises chimiques, dont les plus renommées à l'échelon mondial sont situées à Bâle. On trouve également quelques maisons réputées en Suisse romande.

Contrairement aux autres industries suisses d'exportation — l'horlogerie et les textiles notamment — qui ont pris leur essor sur la base d'un artisanat séculaire, perfectionné petit à petit grâce à la révolution industrielle, l'industrie chimique n'a pu progresser qu'en fonction de l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques.

L'industrie de recherche pharmaceutique suisse occupe une place importante sur le marché mondial et indigène: si nous avons choisi de présenter ici cette industrie, c'est qu'elle n'est pas «tout à fait comme les autres». Son originalité consiste à fabriquer des produits qui ne s'adressent pas directement aux consommateurs, mais aux médecins et aux pharmaciens.

A travers le médicament, c'est-à-dire son type de produit, elle vend avant tout un **service**: celui de donner la possibilité de soigner. Pour cette raison, elle se situe à mi-chemin entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Elle réinvestit d'autre part une importante part de son chiffre d'affaires dans les dépenses «service»: 15% des recettes globales sont consacrés à la recherche et au développement de nouveaux produits, 11% à l'information médicale.

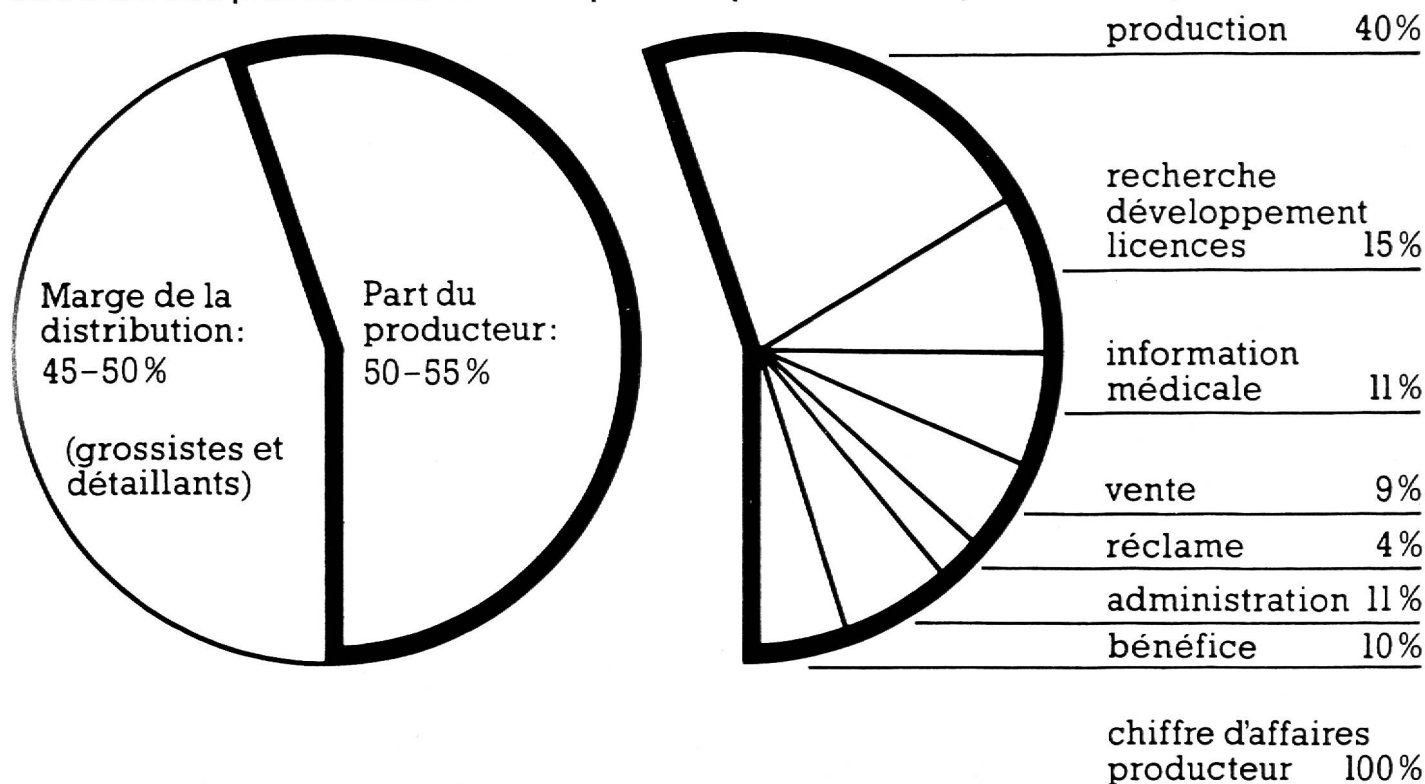
Pour les entreprises pharmaceutiques de recherche, le **contrôle de qualité** est une obligation absolue et coûteuse. On y consacre environ 16% des frais de production.

Que coûte la santé?

La Suisse a fait en 1975 les dépenses suivantes:

	Mio Fr.	%
Hôpitaux (constructions et exploitation)	4288	43,3
Traitements dispensés par les médecins	1922	19,4
Médicaments	1326	13,4
Soins dentaires	945	9,5
Facultés de médecine	520	5,3
Autres dépenses (prestations directes des pouvoirs publics, soins à domicile, physiothérapie et chiropraxie)	899	9,1
Total	9900	100

Structure des prix des médicaments produits par l'industrie pharmaceutique de recherche



Actuellement, les frais de recherche et de développement des trois plus grandes maisons suisses représentent environ le 15% du chiffre d'affaires.

Rôle capital de la recherche

La recherche, dans le secteur pharmaceutique, est d'une importance capitale. Si, en 1955, l'étude de 800 substances actives permettait encore la mise au point d'un médicament, aujourd'hui, ce sont 10000 substances au moins qu'il faut étudier!

Ces longues études nécessitent bien entendu d'importants capitaux et une étroite collaboration entre les spécialistes d'un grand nombre de disciplines scientifiques. Donnons un exemple: pour découvrir et mettre au point un médicament comme la pénicilline, il fallut qu'une équipe de 152 savants et techniciens fournisse 400000 heures de travail. Le remède fut expérimenté sur 17000 sujets et la firme créatrice investit 10000000 de dollars dans ce projet, ce qui correspondait environ à 40 millions de francs suisses. Ce chiffre est aujourd'hui fréquemment dépassé puisqu'on estime de 30 à 90 millions de francs suisses les investissements consentis en recherche pour un médicament pris au moment de son lancement sur le marché.

Les grandes maisons de l'industrie pharmaceutique consacrent jusqu'à 15% de leur chiffre d'affaires à la recherche (moyenne pour l'industrie en général: 4%), notamment dans les domaines suivants:

- recherche de nouvelles substances actives;
- étude des effets et de l'efficacité;
- sécurité du médicament;
- forme galénique;
- procédé de fabrication.

A Bâle, elles possèdent et financent leurs propres laboratoires de recherche et travail-

lent en collaboration étroite avec des départements scientifiques de l'université, ce qui crée une force d'émulation.

Grâce aux efforts fournis par la recherche pharmaceutique, la Suisse occupe une place importante sur le marché mondial des nouveaux médicaments. Ainsi par exemple, parmi les 10 nouvelles substances actives considérées par l'autorité américaine de contrôle des médicaments (Food and Drugs Administration) comme les progrès thérapeutiques les plus importants de l'année 1978, on trouve 3 spécialités dues à la recherche des trois plus grandes firmes suisses.

L'âge d'or de la recherche pharmaceutique industrielle fut l'après-guerre. Depuis une dizaine d'années, le nombre des découvertes majeures a sensiblement diminué alors même que l'effort de recherche — et donc son coût — décuplait dans le même temps. Les raisons de ce recul se situent essentiellement à deux niveaux:

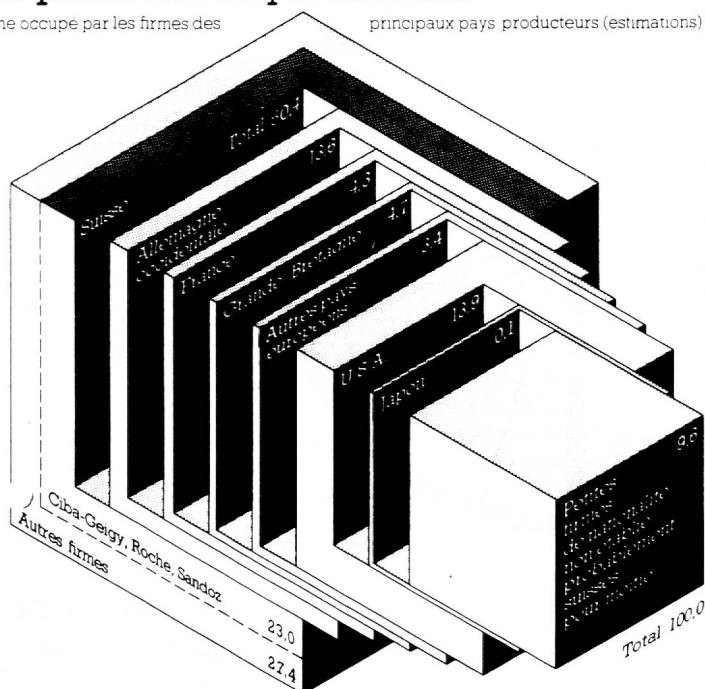
Primo: après quelques grandes découvertes, la science doit, pour progresser, faire de nouveaux bonds en avant. Les perspectives offertes par la biologie moléculaire sont impressionnantes, mais très longues à explorer.

Secundo: le besoin de sécurité a freiné le développement vertigineux de nouveaux médicaments. Actuellement, on étudie plus intensément les effets secondaires fâcheux, voire dangereux, d'où un accroissement énorme des précautions prises, notamment dans l'étude des effets d'un médicament sur la descendance de celui — l'animal, évidemment — à qui on l'administre.

La Suisse marché pharmaceutique mondial

Part du marché occupé par les firmes des

principaux pays producteurs (estimations) en %



CONTRIBUTION AUX PROGRÈS DE LA THÉRAPEUTIQUE

Dès le départ, l'industrie pharmaceutique suisse a grandement contribué aux progrès de la thérapeutique. La mise au point des sulfamides, premiers médicaments qui ont permis de combattre la tuberculose avec efficacité, a permis de fermer ou de convertir en hôtels de nombreux sanatoriums. D'autre part, nombre de produits destinés à soigner les maladies psychiques proviennent de laboratoires de recherche suisses: ces médicaments permettent de traiter ambulatoirement les malades souffrant de troubles psychiques et de décharger, du même coup, les hôpitaux psychiatriques.

L'une des principales réussites de la recherche pharmaceutique suisse est la mise au point d'hormones synthétiques et de vitamines, qu'on doit dans une large mesure à deux entreprises bâloises dont les travaux se sont déroulés en collaboration avec des instituts universitaires. La recherche dans le domaine des vitamines apparaît comme un excellent exemple de la collaboration traditionnelle des laboratoires de l'industrie chimique suisse avec ceux des universités.

LES INNOVATEURS ET LES IMITATEURS

On parle d'industrie pharmaceutique suisse «de recherche» en opposition avec les entreprises imitatrices. En effet, lorsqu'une nouvelle substance active est découverte par une entreprise innovatrice, elle fait l'objet d'une **demande de brevet**. Le brevet, par l'exclusivité qu'il confère, est une source de revenus et un stimulant pour la découverte de nouvelles substances: les principaux médicaments découverts récemment viennent de pays à régime strict de brevets. Dans certains pays, comme l'Italie par exemple, on n'admet pas les brevets dans le domaine pharmaceutique. On y assiste donc au développement d'industries dites «imitatrices» qui, outre le fait contestable qu'elles s'approprient les découvertes des autres, n'offrent pas toujours les mêmes garanties de sécurité et de qualité que les entreprises innovatrices.

Parmi ces dernières, les entreprises suisses sont les plus dynamiques. En effet, si l'on compare le total du nombre de brevets pharmaceutiques déposés en 1975 par les trois plus grandes firmes des pays leaders, la Suisse arrive en tête (135), suivie de l'Allemagne (115), des Etats-Unis (114), de la France (81) et de la Hongrie (25).

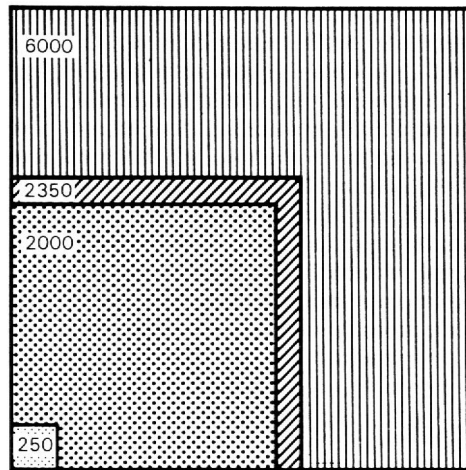
Nombre de médicaments en Suisse

Marques commerciales enregistrées

Liste suisse des spécialités

2000 médicaments couvrent 95% du marché suisse

Total des médicaments issus des trois firmes bâloises faisant de la recherche



6000 MÉDICAMENTS SUR LE MARCHÉ SUISSE

On trouve sur le marché suisse, y compris les remèdes importés, 6000 produits pharmaceutiques commercialisés. 2350 d'entre eux forment la «liste des spécialités» c'est-à-dire la liste des remèdes remboursés par les caisses-maladie et dont les médecins doivent tenir compte dans leurs prescriptions.

2000 médicaments couvrent 25% des besoins du marché suisse. Les autres 4000 sont en général soit des produits destinés essentiellement à l'exportation, soit des spécialités fabriquées par de petits pharmaciens pour une clientèle locale minime, soit encore, des produits à utilisation rare mais nécessaire.

Un même médicament peut évidemment revêtir des formes galéniques différentes, telles que suppositoires, comprimés, sirops et autres. D'autre part, un même produit pharmaceutique peut être emballé différemment, et selon des dosages divers selon les emballages.

Si l'on tient compte de toutes les préparations, de toutes les formes, de tous les dosages et de toutes les présentations des 6000 marques enregistrées, on arriverait au chiffre de 35 000 «médicaments», chiffre souvent mentionné.

Hier

QUELQUES DÉCOUVERTES QUI FONT DATE DANS LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES DE LA RECHERCHE PHARMACEUTIQUE:

Quelques données

● Il y a 23 médicaments importants qui sont autorisés dans plus de 100 pays. Dix de ces «produits mondiaux» sont d'origine suisse, cinq proviennent des Etats-Unis, trois de la RFA, trois de la Grande-Bretagne, un de France et un d'Autriche.

● Il a fallu 150 scientifiques et techniciens travaillant au total 400000 heures pour mettre au point un antibiotique permettant de traiter de nombreuses maladies. Cette mise au point a duré 10 ans. Elle a coûté 40 millions de francs suisses.

● On cite aux E.-U. le cas d'un vaccin dont les frais de recherche et de mise au point sont chiffrés à 41 millions de dollars. Grâce à ce vaccin, les cas de maladie qu'il a été possible de prévenir entre 1955 et 1961 dans ce seul pays sont estimés à 154000. Cela représente une économie de frais médicaux équivalant à 327 millions de dollars environ. L'avantage économique total (y compris l'absence de pertes de revenus pour maladie) est évalué à 6 milliards de dollars.

● Il existe un vaccin très efficace contre le tétanos. Cette infection fait toutefois de nombreuses victimes parmi les personnes non vaccinées. Un traitement antitétanique coûte, suivant les cas, entre Fr. 25000.— et Fr. 65000.—. Or, pour la somme de Fr. 25000.—, on peut vacciner 5700 personnes.

1949	cortisone	rhumatisme, asthme
1948-	antibiotiques à large spectre	maladies infectieuses
1950	(auréomycine, terramycine)	
1949	chloramphénicol	fièvre typhoïde
1952	réserpine	hypertension, psychoses
1952	chlorpromazine	psychoses, schizophrénie
1954	vaccin Salk	poliomyélite (paralyse infantile)
1955	prednisolone	polyarthrite, inflammations
1956	tolbutamide	diabète
1957	noréthistérone, noréthynodrel	contraception
1958	imipramine, amitriptyline	dépansions
1958	Chlorothiazide, hydrochlorothiazide	diurétiques, antihypertenseurs
1960	benzodiazépine	anxiété
1960	vaccin Sabin	poliomyélite
1962	béta-bloquant	angine de poitrine, troubles du rythme cardiaque
1967	L-Dopa	maladie de Parkinson
1971	rifampicine	tuberculose
1973	chromoglycate de sodium	asthme
1974	synthèse de l'insuline humaine	diabète
1977	cimétidine	ulcère de l'estomac

Que reste-t-il à faire?

TROUVER DES MÉDICAMENTS DÉCISIFS CONTRE:

les affections virales
 les cancers
 le rhumatisme
 les affections cardio-vasculaires
 les dépressions

} et leurs causes

Le médicament, une marchandise sévèrement contrôlée

Aucun autre secteur de l'industrie ne doit soumettre ses marchandises à une procédure d'enregistrement commercial aussi sévère et complexe que celle imposée à l'industrie pharmaceutique.

Deux organes de contrôle se chargent d'enregistrer les produits pharmaceutiques. Ce sont :

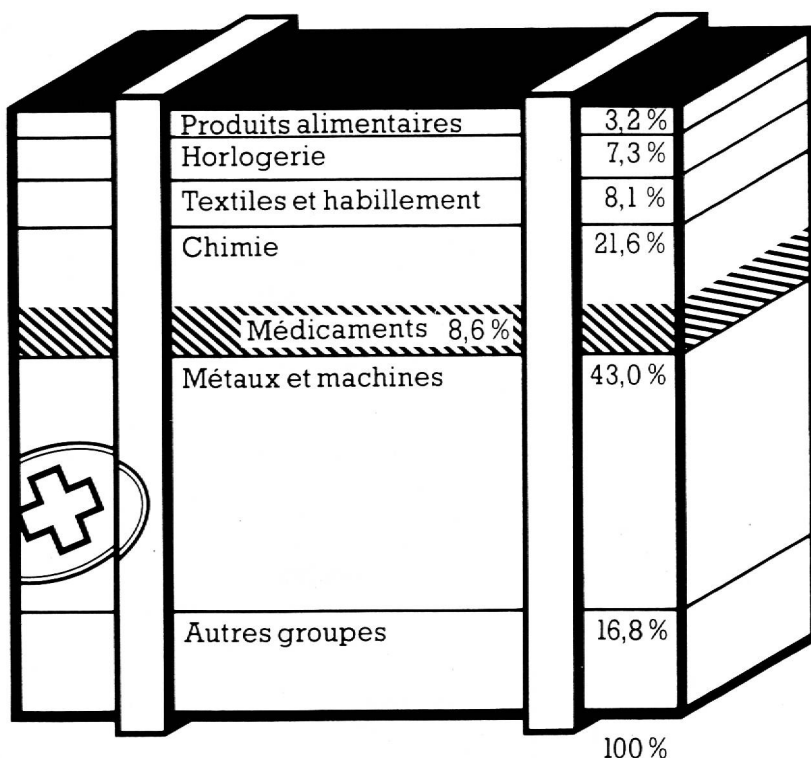
- l'OICM (Office intercantonal de contrôle des médicaments), qui apprécie les médicaments selon des critères scientifiques, et délivre ou refuse l'enregistrement, c'est-à-dire l'autorisation de vente. Le collège d'experts responsable de l'expertise ne comporte aucun représentant des pharmaciens ni de l'industrie;
- l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales), qui analyse le coût des produits destinés à la vente et établit la **liste des spécialités** (une partie seulement des médicaments enregistrés), qu'il recommande aux caisses maladie de rembourser aux patients.

L'industrie chimique suisse en chiffres (1978)

Les structures de l'industrie pharmaceutique suisse sont étroitement liées au développement de l'industrie chimique. Cette dernière compte 358 exploitations (3,5 % du total des exploitations suisses) et occupe 61 502 collaborateurs (9 % du personnel industriel suisse).

- Part ad valorem des diverses productions de l'industrie chimique suisse :
 - produits pharmaceutiques 40-45 %
 - colorants 15-20 %
 - produits agrochimiques 5-10 %
 - produits de base et intermédiaires 5-10 %
 - autres environ 25 %
- % du chiffre d'affaires affecté à la recherche et au développement :
 - médicaments 10-15 %
 - produits agrochimiques 9-10 %
- Commerce extérieur :
 - exportations : 8,44 milliards dont 3,47 milliards (41,1 %) de produits pharmaceutiques;
 - importations : 4,32 milliards dont 0,66 milliards (15,4 %) de produits pharmaceutiques.

MÉDICAMENTS ET EXPORTATIONS SUISSES



PUBLICITÉ ET INFORMATION MÉDICALE

L'industrie pharmaceutique n'est pas une industrie comme les autres : ses produits ne peuvent être considérés comme des biens de « grande consommation », et le consommateur effectif des médicaments n'est presque jamais le client direct de l'entreprise. Les clients de l'industrie pharmaceutique, ce sont avant tout les pharmaciens, les médecins, les économats d'hôpitaux, intermédiaires inévitables entre le producteur et le consommateur final. Si ces intermédiaires existent, c'est que le médicament ne doit être utilisé qu'en parfaite connaissance du produit.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ET COMMERCE EXTÉRIEUR

Les produits chimiques et pharmaceutiques constituent un des principaux piliers de l'exportation suisse. Ainsi, en 1978, la Suisse exportait pour 3 473 millions de francs de produits pharmaceutiques, soit plus du 8 % de l'ensemble des exportations suisses (41,8 milliards de francs).

La part des importations est relativement plus faible : 666 millions de francs ou 1,6 % du total des importations suisses. La valeur ajoutée dans le secteur des produits pharmaceutiques est donc considérable et résulte principalement de l'apport technologique et scientifique hautement qualifié.

L'industrie pharmaceutique suisse fait preuve d'un dynamisme remarquable et occupe une part importante du marché pharmaceutique mondial. Ainsi, elle se situe au premier rang des étrangers, dans le domaine pharmaceutique, sur le marché le plus important du globe. Chez nous, elle revêt le troisième rang des exportations suisses en 1978, après l'industrie des machines et celle des produits chimiques.

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à « Jeunesse et Economie », case 179, 1211 Genève 26. Tél. (022) 435200.

valeur de chaque enfant (comme l'art. 4 le recommande à plusieurs reprises)? Pourrait-on reconnaître en chacun, objectivement, avec des critères mesurables, les aptitudes et dispositions qui nous semblent positives et souhaitables? Le règlement d'application pourra-t-il être assez souple pour englober **tous** les enfants méritants?

Il est entendu qu'on ne peut envisager un règlement d'application basé uniquement sur des notes, la note n'étant qu'un «thermomètre» des capacités d'un enfant par rapport à une moyenne d'individus. Or, s'il est souhaitable de conserver les notes ou tout autre moyen d'évaluation, il faut être conscient qu'elle ne peut être descriptive de l'effort fourni, ni de l'investissement engagé.

Donner des prix à partir d'une évaluation normative (voir lettre D) c'est récompenser les plus favorisés par leur bagage héréditaire et les acquis de leur milieu socio-culturel et indirectement pénaliser ceux qui ont déjà un handicap au départ. Cette attitude nous conduit à accroître des inégalités que l'art. 4 de la LIP nous demande justement de diminuer.

C) RÉCOMPENSER L'EFFORT...

Récompenser l'effort est un souci louable. Les auteurs de la loi rejoignent ainsi le désir de tout enseignant.

Mais l'effort est-il toujours visible de l'extérieur? Se traduit-il forcément par une amélioration des notes? Nous avons tous en mémoire des exemples d'enfants qui passent de nombreuses heures supplémentaires à travailler leurs devoirs à domicile sans résultat apparent en classe. Nous savons aussi par ailleurs que certains enfants obtiennent de bonnes notes sans faire d'effort particulier. D'autre part qui pourra prouver que l'enfant dont les résultats se sont améliorés au cours de l'année a fait plus d'efforts que celui qui n'a récolté que des 5?

En voulant juger l'effort accompli, il faudra aussi tenir compte de la motivation à travailler que le maître aura su créer à l'intérieur de sa classe. Des enfants stimulés par le plaisir d'apprendre font **tous** des efforts à la portée de leurs possibilités. Un enfant qui ne fait pas d'effort est peut-être handicapé affectivement, passagèrement troublé par des circonstances familiales, momentanément atteint dans sa santé, ou insuffisamment stimulé par la situation d'apprentissage offerte en classe. Toutes ces raisons, parmi d'autres, sont en fait indépendantes de sa volonté; allons-nous le pénaliser en ne lui donnant pas de prix, alors que ses camarades, sans difficultés relationnelles, pour qui la vie est plus facile et protégée, en recevront?

Comment mesurer l'effort, les progrès et l'évolution d'un enfant?

Les auteurs de la nouvelle loi pensent que cela correspond à la tâche d'enseignants «se réclamant des impératifs plus affinés de la pédagogie moderne». Certes les pédagogues seront soucieux de susciter un effort constant, ils pourront en remarquer certains signes évidents, mais comment hiérarchiser ces signes d'un enfant à l'autre? Comment dire que tel enfant a fait plus d'effort que tel autre? Comment quantifier une qualité inquantifiable?

Si les enseignants sont acquis totalement aux objectifs de l'art. 4 disant qu'il faut encourager l'effort, la persévérance et le travail bien fait, ils ne voient pas pour autant comment on pourrait définir et mesurer cet effort sans être partiaux, sans prêter le flanc à la critique. Il est clair en effet que les parents d'un enfant non récompensé ne manqueraient pas d'interroger l'instituteur en ces termes: «Sur quoi vous êtes-vous basé pour donner un prix d'effort à X alors que j'estime que mon enfant a certainement fait des efforts tout aussi importants?!»

Ce genre de problèmes mérite réflexion et nous ne pensons pas avec la meilleure volonté, pouvoir trouver une réponse satisfaisante. Il faut rappeler ici également que les rapports école-parents, qui en sont à leurs débuts, sont prometteurs d'une collaboration fructueuse que nous n'entendons pas mettre en péril par l'introduction de complications de ce type.

La question de l'effort, son existence et sa mesure, est complexe. Probablement ne disposons-nous pas en la matière d'instruments de mesure suffisants ou d'éléments de réflexion adéquats. Nous suggérons donc qu'on soumette le problème aux chercheurs de la FACPSE qui par leurs travaux permettront peut-être de trouver une solution satisfaisante et équitable, scientifiquement contrôlable.

D) ...AINSI QUE LES APTITUDES INTELLECTUELLES, MANUELLES, PHYSIQUES ET ARTISTIQUES...

Jusqu'à présent le système d'évaluation en vigueur à l'école primaire est un système de notes de 0 à 6. Ce système a longtemps paru objectif aux yeux de tout un chacun, mais une réflexion approfondie des théoriciens de l'enseignement et de la psychologie a mis en évidence que la note elle-même était influencée par le jugement personnel du maître; même s'il emploie des critères mesurables, sa part de subjectivité est prépondérante.

Depuis 20 ans, on fait des recherches au plan cantonal, romand et mondial pour trouver une forme d'évaluation plus objective, qui ferait elle-même partie d'un pro-

cessus éducatif visant à une plus grande motivation des élèves face à leur apprentissage.

Il existe en effet diverses formes d'évaluation répondant à des objectifs et utilisant des moyens différents. L'évaluation sommative établit le bilan des travaux des élèves à la fin d'une période donnée. Il pourra être prévu soit par rapport au progrès de chaque élève (référence critérielle) soit par rapport à l'ensemble du groupe.

Par contre, si l'on veut, comme nous y invite l'art. 4 de la LIP, donner à chaque enfant l'occasion de son plus grand progrès, il faudra stimuler pour chacun le désir de comprendre et d'apprendre, et lui offrir des contenus et des méthodes correspondant à ses possibilités. C'est alors à une évaluation formative qu'on recourra, plus proche du travail quotidien et plus précise quant aux renseignements qu'elle peut fournir. Elle permettra de suivre l'élève et de procéder rapidement aux ajustements nécessaires. Fondée sur des critères qui ne se réfèrent plus au groupe mais aux objectifs qu'on s'est fixés, elle permet d'observer l'évolution de l'enfant, ses progrès et ses difficultés.

«Dans mon école, l'enfant n'est pas comparé aux autres mais seulement à lui-même.» Henri Pestalozzi.

A remarquer également que l'effort, la personnalité et les aptitudes sont des données non-objectivables en elles-mêmes car internes à l'individu. Ce qui est mesurable, c'est la façon dont ces données se concrétisent dans la réalité, c'est-à-dire ce qui est observable. L'évaluation ne peut donc s'adresser qu'**aux performances** d'un individu et non pas à ses aptitudes.

...en ce qui concerne l'éducation physique:

La plupart des enfants qui commencent l'école ont conservé intact le goût de la performance. Ils sont pleins d'assurance et confiants dans leurs forces. Cette attitude devrait être maintenue le plus longtemps possible et il serait erroné, surtout pour les élèves faibles, de la détruire prématurément par des comparaisons réciproques et par des exigences standardisées. Les élèves forts et faibles peuvent être stimulés par des exigences différenciées et encouragés par leur propre réussite, qui porte en elle-même un élément de récompense et de stimulation pour continuer l'effort.

...en ce qui concerne les activités créatrices:

Le but des activités créatrices manuelles et artistiques consiste à

- donner à l'enfant des occasions de création et d'expression personnelle et à
- stimuler son imagination créatrice à des fins essentiellement éducatives. (Plan d'études romand.)

Dans cette optique, l'enfant créatif doit trouver dans son activité même des motivations suffisantes pour passer de la créativité à la création. Si l'activité créatrice, qui est d'abord une expérience individuelle (recherche d'une réalité intérieure, affirmation de soi) se double d'une manifestation sociale dès que la création est communiquée, cela ne signifie nullement qu'il faille valoriser la production de certains enfants davantage que celle des autres. Cette attitude serait radicalement opposée à l'état d'esprit préconisé par le Plan d'études romand. Nous y lisons en effet que «pour assurer le rayonnement d'une expérience créatrice, il faut multiplier les occasions de présentations et d'appréciations individuelles et collectives dans un esprit de solidarité et non de concurrence».

On voit mal comment le maître à qui on recommande d'agir avec générosité et tact, de se montrer en toutes circonstances positif et encourageant, pourrait cautionner conjointement l'idée d'une récompense à certains seulement.

E) ...ET LA PERSONNALITÉ DE CHACUN

A en croire les spécialistes «chaque fois que nous examinons un enfant sous quelque prétexte que ce soit, nous faisons intervenir inévitablement des variables subjectives». ... «Lors donc qu'il s'agit d'apprécier une réalité aussi mouvante et complexe que l'organisation du MOI d'un individu, il importe tout particulièrement de chercher à prendre conscience de la qualité, de l'intensité et de la direction des mouvements intérieurs que le sujet suscite en nous, puisque c'est notre seul moyen de savoir sous quels angles nous considérons son propre déroulement dynamique.» (Art. du SMP de GE, paru dans la revue «La psychiatrie de l'enfant».)

Comment dans ces conditions un enseignant pourrait-il prétendre à une quelconque évaluation objective de la personnalité de ses élèves? D'autre part, au vu des précautions infinies dont s'entourent les collaborateurs du SMP pour éviter à tout prix de coller des diagnostics-étiquettes sur les enfants, il serait intéressant d'en référer à ce service avant de charger les enseignants d'émettre un jugement sur la personnalité d'un enfant.

En outre il conviendrait de se demander à quelle éthique nous allons faire appel pour dresser la liste des qualités positives.

Dans son livre intitulé «Le jugement moral» Piaget rappelle que la «morale prescrite à l'individu par la société n'est pas homogène, parce que la société elle-même n'est pas unique». La société, c'est l'ensemble des rapports sociaux. Or, parmi ceux-ci on peut distinguer deux types extrêmes:

les rapports de contrainte (dont le propre est d'imposer de l'extérieur à l'individu un système de règles à contenu obligatoire) et les rapports de coopération (dont l'essence est de faire naître, à l'intérieur même des esprits, la conscience de normes idéales, commandant à toutes les règles). L'art. 4 de la LIP invite l'école à développer ce deuxième type de rapports.

Les familles de nos élèves se répartissent entre ces deux types de rapports. Comment établir une liste de «vertus» reconnues unanimement comme telles? Nous irions au devant d'une importante source de malentendus et de frottements inutiles entre les parents et l'école. Dès lors les enseignants genevois se refusent à évaluer, catégoriser ou hiérarchiser la personnalité de leurs élèves.

CONCLUSION

Quoique bien intentionnée, la nouvelle loi sera, pensons-nous, un frein sérieux à l'application de l'art. 4 au sein de l'école genevoise.

En effet, elle comporte implicitement mais obligatoirement:

- l'application d'une échelle de valeurs à la personnalité des élèves alors que nous nous devons de respecter la personnalité de chacun (Art. 4 introduction),
- le jugement et le classement des élèves pour en récompenser certains, alors que le but de l'enseignement est de motiver et d'encourager chacun (Art. 4a),
- la parcellisation du travail des élèves au risque de renforcer une hiérarchie des aptitudes, alors que notre rôle est d'aider au développement équilibré de ces aptitudes en chacun d'eux (Art. 4b),
- la multiplication des facteurs de dépendance, alors que notre devoir est de former des citoyens responsables (Art. 4c),
- le renforcement dans les classes de l'esprit de concurrence, alors que notre ambition est d'y faire régner un esprit empreint de solidarité et de coopération (Art. 4d),
- le glissement vers des pratiques cataloguant les enfants, parfois de manière définitive, alors que notre espoir est de tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves, dès les premiers degrés de l'école (Art. 4e).

En outre, l'art. 5 de la LIP nous recommande de «compléter l'action éducative de la famille en relation étroite avec elle».

Comment compte-t-on préserver la qualité de ces relations si l'on charge par ailleurs l'enseignant de distinguer les enfants de façon arbitraire?

Ce dernier point est essentiel et résume la difficulté à rédiger un règlement d'application à la nouvelle loi... Pour y parvenir, il

faut absolument disposer de critères d'évaluation objectifs, mesurables, ne faisant pas appel à l'appréciation personnelle du maître, qui est toujours partisane, même si le maître fait de plus grands efforts pour être juste.

Actuellement la SPG estime les critères trop peu sûrs. Il lui semble d'autre part qu'il faut absolument éviter de créer entre l'école et les familles des tensions aussi inutiles que regrettables, à une époque où justement de nouveaux liens sont souhaités tant par les parents eux-mêmes que par nos milieux politiques. L'ambiance de l'école risque d'être viciée et les rapports avec les parents, qui commencent à s'intensifier et à s'améliorer, en seraient sérieusement compromis.

Société pédagogique genevoise

LA MAÎTRESSE EN BALLADE

Le voyageur

Avions-nous comme deux bateaux à la dérive échoué dans cette école, lui venu de Nouvelle-Zélande et moi de Suisse?

Où alors, quelle est la force qui pousse les êtres à quitter une vie tranquille, reconfortante pour naviguer vers des lieux inconnus?

Bill avait 25 ans, grand mince, le corps déjà un peu raide, le visage émacié sous une touffe de cheveux bouclés. Déjà cinq ans qu'il est en route. Son voyage l'a conduit en Amérique, en Thaïlande, en Inde, au Népal. Là, dans un monastère tibétain, sous la conduite de lamas et d'Européens rasés et portant la robe orange, il a médité sur l'impermanence de la vie et la souffrance de l'homme. Un jour, un livre lui est tombé dans les mains, un livre qui affirmait que la vie est action et qu'aucune méditation, aucune retraite ne remplace le corps-à-corps avec la vie.

Il quitte ce monastère qui regarde le ciel, perché tout haut sur la colline, et il arrive à Londres, où brûlé du désir de faire, il se lève parfois à 5 heures du matin et parcourt les rues en cherchant l'action à réaliser.

Mais voilà, il y a cinq ans qu'il est en route, en route vers un avenir qu'il ne peut plus envisager. Il n'ose plus s'arrêter. Il ne peut plus se décider. Il ne peut plus se poser, ni choisir une école, ni un métier, ni se fixer sur un travail, ni prendre une décision quelconque. Il est comme un oiseau étourdi d'avoir trop volé.

Dans ses yeux luit la gentillesse résignée de ceux qui ont vu beaucoup; il a pris conscience des diverses valeurs données à la vie selon des civilisations différentes. En lui, sommeille le visage de ces femmes tibétaines aux joues roses et rondes qui riaient sous l'arbre aux larges feuilles.

Va-t-il continuer à flotter sur l'écume de la vie ou va-t-il trouver sa propre résonance, son propre son? Il y a un moment où la réaction contre la vie doit cesser. Se tenir à l'extérieur en observateur critique ne sert à rien, mais plonger en elle, même si on en voit le chaos nous permet de trouver un point d'où nous pourrions la transformer. «Ne cherche pas une école idéale, elle n'existe pas. Va dans ce que tu trouves de mieux et agis» lui ai-je dit.

Il m'a regardée étonné et quelque chose s'est allumé dans ses yeux, une petite lumière ensevelie sous des années d'errance.

Toutefois... il voudrait organiser sa vie, la réussir, la tracer comme une ligne bien droite.

Peut-on organiser sa vie, la programmer ou bien peut-on seulement d'instant en instant la vivre totalement, complètement?

Que ferons-nous quand dans notre tête, nous aurons arrangé le puzzle?

Nous serons déçus parce que les idées n'opèrent pas dans la vie.

Nous passons des heures à discuter et à résoudre nos problèmes mais nous n'arrivons jamais au moment de tailler la vie avec nos mains, de franchir l'étape du penser au vécu.

Si nous suspendons la mesure, chaque acte devient infini, un ricochet dans l'eau agite la totalité de l'univers, ainsi le chant d'un être résonne dans tout l'univers. La conscience de cette relation va labourer l'intention, l'ensemencer, enraciner l'action.

Bill semblait touché par cela, oui... peut-être pourrait-il rester dans cette école et semer.

Pourtant deux jours plus tard, je l'ai vu repartir, le voyageur, de son pas nerveux qui arpente la planète, un peu pressé, pressé d'aller où... vers quel destin?

Gisèle Balleys.

NEUCHÂTEL

Comité central (II)

Séance du 8 février 1980

DÉLÉGUÉS DE SECTIONS

Notre collègue Marie-Louise Meyer représentera dorénavant la section du Locle et M^{me} Zumkehr la section des maîtresses enfantines. Nous remercions chaleureusement leurs «prédécesseurs» pour tout le travail fourni au sein de notre comité.

CORRESPONDANCE

Plusieurs projets de lettres destinées au DIP et au Département des finances nous sont soumis. Les problèmes suivants y sont traités:

- notre position «romande» quant à la formation continue soit la maintenance de l'organisation actuelle qui donne entière satisfaction à chacun depuis sa création au moment du passage du début de l'année scolaire d'avril en août. A ce propos relevons que la Commission Education permanente suisse qui va se mettre prochainement au travail et dans laquelle je représenterai la Conférence des Associations suisses d'enseignants (CASE) ne sépare surtout pas les diverses catégories d'enseignants! Lors de sa dernière séance, le comité directeur de la CASE n'a envisagé à aucun moment cette fragmentation de la formation continue. Rappelons que TOUTES les catégories d'enseignants représentés à cet organe faitier sont d'accord pour collaborer à un perfectionnement GLOBAL;
- les décharges des enseignants primaires et préprofessionnels suivant des cours universitaires (demande de la poursuite des négociations);
- réponse à la lettre circulaire du 14 décembre 1979 concernant le statut de la caisse de pensions; nous proposons, entre autres, d'ajouter à la formule «à travail égal, salaire égal» un additif «retraite égale»... ou du moins retraite à la carte;
- une redéfinition de notre politique salariale 1980 (à M. Rémy Schlaeppy).

PRÉSIDENTE CANTONALE

Une première discussion s'engage quant aux avantages de l'élaboration d'un cahier des charges pour le futur président ainsi que la promotion d'une campagne de pos-

tulation (un peu comme l'ont fait nos collègues fribourgeois) pour cette charge très lourde. Dans un premier temps, il appartient aux sections de se réunir afin de prendre la température dans les districts.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CANTONALE

L'intérim semble fonctionner malgré une passation des dossiers assez laborieuse... jusqu'ici du moins. La nécessité d'une AG extraordinaire diminue. La prochaine AG statutaire sera donc consacrée en partie à l'élection du nouveau président.

CONTACTS AVEC LE SNEPPE-VPOD

Nous donnons sa forme définitive (avec la collaboration des quatre collègues désignés par l'AG de Colombier) à la lettre «ballon d'essai» destinée à nos collègues.

En voici le contenu:

«L'assemblée générale du SAE-SPN a exprimé de façon incontestable son désir qu'un dialogue s'établisse entre nos deux syndicats. Cette assemblée a en effet constaté que le manque de dialogue permet bien souvent au Département de l'instruction publique de notre canton d'agir à sa guise, s'appuyant à son gré sur les propositions parfois contradictoires ou à tout le moins apparemment divergentes de nos deux syndicats.

»Nous pensons que, aussi souvent qu'il est possible, nous devons agir de concert. Pour cela, il faut que des liens organiques soient créés. Dans cette intention et pour peu que notre proposition vous agrée, nous vous proposerions la création d'un groupe paritaire de travail chargé d'étudier une collaboration à divers niveaux, par exemple dans les cas où des études parallèles de mêmes problèmes s'avèreraient une perte de temps et de force tout à fait superflue. Dans l'espoir que s'instaure un climat d'estime et de collaboration sincère, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération et nos salutations distinguées. (Signé: le vice-président ad-intérim et la secrétaire.)»

Rédactrice de la rubrique genevoise:
M^{me} Liliane Urban, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

POLITIQUE SALARIALE

Suivrons-nous ou du moins serons-nous du même avis que ceux qui ont revendiqué un 6% de réadaptation à partir d'avril 1980?

Il semble que notre hypothèse à propos de l'augmentation de la cotisation à la caisse de pensions... ne soit pas la bonne! (cf «Educateur» N° 6). Relevons que cette interprétation est le résultat d'un manque total d'information à notre syndicat dans ce cas précis. Nous attendons que les renseignements fournis en décembre «déjà» à d'autres associations nous parviennent également...

FICHER D'INFORMATION

Quelques collègues seront chargés de créer un fichier général d'information concernant par exemple les lois scolaires, la propagande, les représentations dans les diverses commissions neuchâteloises ou romandes, etc.

Prochaine séance du CC: le 20 février 1980.

J.P. Buri

District de Neuchâtel

(CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION)

Assemblée générale de section

Lundi 10 mars 1980, dès 20 heures au Restaurant du Grütli (comité: dès 17 heures).

Ordre du jour:

- PV de l'AG du 12 novembre 1979.
- Structures du SAE-SPN (propositions de réadaptations de nos statuts «dépassés» à certains égards).
- Recensement des priorités pédagogiques et sociales dans les problèmes à traiter par votre syndicat.
- Election du président cantonal.
- Divers.

PRÉSENCE INDISPENSABLE

Le comité

Neuchâtel... innove

En effet, une note de service (une au moins) du DIP «recommande» aux directions d'écoles de notre canton de ne pas accepter d'inscriptions aux Cours normaux suisses 1980 au cas où le cours choisi commencerait une semaine avant le début des vacances d'été... En clair, les collègues des Montagnes pourront s'y inscrire puisque les vacances commencent le 7 juillet dans le Haut, soit le jour où les cours débutent.

Les collègues alémaniques que j'ai récemment rencontrés à Olten m'ont fait remarquer qu'à plusieurs reprises déjà, on avait retardé cette date d'une semaine pour permettre aux «Welsches» de s'inscrire. Je devine leurs plaisanteries au prochain comité directeur de la CASE!

J.-P. Buri

Commission langue II

Dernière séance de cette commission qui, comme le disait son président a connu des hauts et des bas, des périodes de ralentissement et d'accélération soudaines.

Rappelons que cette commission avait commencé ses travaux en juin 1975.

Avant de se mesurer avec quelques caquelons fumants, les dernières précisions suivantes nous sont données:

- la plupart des cantons romands expérimenteront le cours romand dans l'année scolaire 1981-1982 (au degré 4), en 1982-1983 (au degré 5), en 1983-1984 (en 1^{re} MP) et ainsi de suite jusqu'au degré 9.

Dans notre canton, trois groupes de travail devront se mettre prochainement à l'œuvre:

- a) un groupe de liaison primaire-secondaire composé de représentants des cadres et des praticiens de ces degrés d'enseignement;
- b) un groupe «100 minutes» chargé — comme son nom l'indique — de l'étude de l'injection de ces cent minutes hebdomadaires dans la grille horaire des degrés primaires 4 et 5;
- c) un groupe d'expérimentation, rattaché au CNDP, chargé de cette opération.

La formation des titulaires en fonction dans la zone pilote du Val-de-Travers (celle de La Chaux-de-Fonds a été abandonnée) sera déterminée en partie par les conclusions contenues dans les rapports de ces trois groupes. Les délais sont donc assez brefs.

Il n'y aura qu'un seul flux: l'expérimentation sera donc unique dans chaque degré concerné. La généralisation de l'allemand «renouvelé» est prévue dès 1988, de la 4^e jusqu'à la 9^e année (en 1993).

Rappelons qu'entre-temps et dès 1981-1982 «arrivera» le nouveau programme d'éducation musicale (en 4^e puis jusqu'en 9^e) et que le nouveau programme de français débutera (en 4^e) dès 1985-1986.

La commission est officiellement dissoute après que le président ait remercié tous les membres pour le travail effectué.

Un délégué SAE-SPN: J.-P. Buri

Section de Boudry

Rapport d'activité 1978-1979

Mesdames, Messieurs,

Elu en novembre 1978 à la tête d'une section d'une centaine de membres, je termine ce mandat avec le même nombre d'adhérents. Cette stabilité pourrait être réjouissante. Et pourtant!

L'année 1979 a été une période sinon de crise, du moins parsemée de graves conflits. Président inexpérimenté, j'ai été confronté à des situations embarrassantes et malheureuses. Entouré d'un comité soudé et actif, mais isolé d'une base abstentionniste, critiqué (dans les couloirs!) par un Comité central peu réceptif aux remarques et commentaires, j'ai eu le sentiment de voguer entre de nombreux écueils souvent inévitables.

Le syndicat était menacé de toutes parts. Menaces extérieures, d'abord: profitant de notre faiblesse issue du «grand schisme», le DIP remet en question les vacances des enseignants. Les salaires ne sont pas indexés. Nos libertés, notre identité même sont menacées. L'initiative et les vives réactions de la VPOD concernant l'égalité de salaire sèment le trouble dans nos rangs. Cette «égalité» ne satisfait d'ailleurs pas tout le monde!

A l'intérieur, plus grave encore, l'affaire EP. En réponse au recours lancé par quelques membres de la section du Val-de-Travers contre la décision de l'Assemblée générale de Dombresson, le comité écrit une lettre au Central. La réponse du président est significative: Les «agités» du comité de Boudry feraient bien de revoir leur conception de la démocratie. Les crimes de lèse-président se payent par de méprisantes missives; les invitations au dialogue mal ficelées reçoivent des réponses percutantes et vexatoires, avec copie à quelques collègues. Ce qui n'améliore par notre crédibilité!

Et puis les jeunes collègues qui n'y comprennent plus rien : c'est ça le syndicat ? Les moins jeunes, mal à l'aise, se rappellent l'heureux temps du corporatisme amical, où tout allait bien : les salaires montaient, la pédagogie évoluait, les effectifs baissaient.

Et voilà que nous avons besoin d'efficacité ! Et voilà que la base active réclame, s'agite, s'impatiente et veut tendre la main aux VPODistes ! Et voilà qu'elle demande la démission du Comité central ! Résultat : le président Bouquet démissionne.

Mais d'autres, avant lui, ont signé une démission collective, d'autres sont partis, déçus par les querelles inutiles, découragés par l'incompréhension et l'immobilisme.

Hélas ! Ce sont eux, le Syndicat ! Parce qu'ils ont devant eux une carrière à peine commencée. Parce qu'ils devront être forts, face à l'intolérance et la violence. Parce qu'ils devront être ensemble pour supporter le quotidien, glâner ce qui leur est dû, corriger des programmes trop copieux, retrouver leur liberté.

Le travail ne fait que commencer ! C'est à nous de reprendre le témoin et ce n'est pas une petite affaire ! Ceux qui nous le transmettent y ont consacré leur vie. Et je pense aussi à Gérard Bouquet. Malgré nos divergences, je tiens à ce qu'il sache notre reconnaissance. L'exemple de son dévouement, de son ardeur à la tâche, restera dans nos mémoires. Même si son départ est issu indirectement de notre désaveu, l'édifice qu'il a créé et dirigé avec courage, force notre admiration.

Mais l'avenir nous défie. Nous devons consolider l'édifice, l'agrandir, colmater les brèches. Pour cela, nous avons besoin de tous les encouragements, de toutes les ambitions, de tous les espoirs.

Bernard Contesse

JURA

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Le reclassement des enseignants aux écoles normales

Dans deux ans et demi, les écoles normales du canton du Jura auront cessé d'exister, et les derniers instituteurs issus du vieux système seront libérés avec leur brevet. Si la plupart des maîtres de ces écoles ont leur avenir assuré, quelques-uns cependant risqueront de perdre leur emploi. C'est de cet important problème, et de quelques autres, qu'a traité le Comité central du SEJ réuni le 24 janvier à Glovelier sous la présidence de Paul Mœckli.

Soucieux des conséquences provoquées par la suppression des écoles normales, le CC tente de trouver une solution au problème. C'est dans cette perspective qu'il s'est entretenu avec les deux directeurs d'écoles touchées par les modifications des structures : MM. Paul Kury et Michel Girardin.

A Delémont

Pour Paul Kury, directeur de l'Ecole normale des institutrices et de l'Ecole de culture générale, il faut considérer trois catégories d'enseignants touchés par la suppression progressive de ces écoles : les maîtres à plein temps enseignant les branches générales, les maîtres à temps partiel et les enseignants de branches spécifiques. Les premiers seront réélus définitivement et enseigneront dans d'autres établissements ; si cela s'avère nécessaire, on trouvera des leçons pour compléter leur poste. Il appartiendra aux commissions des établissements scolaires supérieurs, réunis, de trouver les solutions adéquates. Les seconds seront nommés provisoirement. Quant aux troisièmes, ils connaîtront une situation plus critique dès 1981, leur reconversion paraissant plus difficile à réaliser.

A la suite de la création et de la mise en place hâtives de l'Ecole de culture générale, cet établissement connaît quelques problèmes.

Les options prévues étaient la préparation à l'apprentissage de professions paramédicales et socio-éducatives (maîtresses d'école enfantine et en économie familiale) ainsi qu'un enseignement de culture générale en attendant que le choix d'un apprentissage soit bien défini. Or, le recrutement s'est fait précipitamment et certains élèves se sont inscrits faute d'orientation précise.

Le corps enseignant étudie actuellement un plan d'études dont l'absence se fait sentir. L'école compte 32 élèves, contre 41 à son ouverture. Certains ont commencé un

apprentissage ; d'autres qui sont partis n'avaient vraisemblablement pas trouvé dans cette école ce qu'ils souhaitaient. Autre problème difficile à résoudre : le caractère hétérogène de la formation scolaire des élèves issus d'écoles primaires et secondaires, et possédant des connaissances différentes, notamment en langue allemande.

Sur la base du rapport fourni par Paul Kury, le CC propose qu'une meilleure information soit donnée aux élèves des classes terminales quant aux possibilités qu'offre l'Ecole de culture générale. Le CC demandera au département de créer un groupe de travail chargé d'étudier une structure plus précise et mieux adaptée de l'école.

A Porrentruy

Pour Michel Girardin, directeur de l'Ecole normale des instituteurs et de l'Ecole normale des maîtresses ménagères, trois cas sont difficiles à résoudre. En effet, avec la suppression du second établissement cité, trois maîtresses ménagères, dont deux travaillant en plein emploi, perdront leur poste. Il n'existe pas pour elles d'autre solution que des postulations à d'autres écoles. Quant aux maîtres d'application, ils perdront comme à Delémont la plus-value à laquelle leur donnait droit l'enseignement qu'ils dispensaient aux futurs enseignants.

A l'Association des enseignants primaires

Le président de l'AEP, Pierre Ielmi, est démissionnaire. Simone Guélat représentera l'association à la commission cantonale du COROF. Régine Lab a accepté de siéger à la commission romande d'examen de la deuxième édition de mathématique 3^e année. Le CC fait sienne la proposition de l'AEP que SIPRI (situation à l'école pri-

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise :
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Pour une annonce

dans l'«**Educateur**»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

maire) en plus du thème retenu par le département de la fonction et de la forme de l'évaluation des élèves, étudie également la coopération école-parents. Poursuivant la démarche de Philippe a Marca concernant les classes à degrés multiples, le CC demandera au département d'étudier, pour les titulaires de telles classes, un appui pédagogique d'enseignants au chômage. Il s'agit de remplacer Marc-Alain Berberat au comité SPR. L'AEP, en conformité avec les statuts SPR qui prévoient que les présidents des sections cantonales en font partie, propose que le siège vacant soit occupé par Paul Möckli, président SEJ.

Pour l'année de l'enfance

Selon un rapport fourni par le secrétaire de l'Université populaire, plusieurs projets, prévus dans le cadre de l'année de l'enfance, n'ont pu encore être réalisés.

Il s'agit de la ludothèque et du Carnaval des enfants à Porrentruy, d'un atelier de création à Delémont et du centre de puériculture aux Franches-Montagnes. Paul Möckli a rappelé ses propositions pour trouver des fonds en faveur d'une action qui aiderait à réaliser ces projets: utiliser les intérêts des fonds acquis lors du partage des biens des caisses de compensation; abandonner tout ou partie des indemnités prévues pour les séances organisées par le SEJ (CC, AD par exemple). L'AEP propose pour sa part d'employer les intérêts des fonds précités pour doter certains concours réservés aux enfants jurassiens. Un membre du CC estime que ces mêmes fonds pourraient également aider une commune, dont l'école est menacée, à payer sa part des coûts scolaires. Après discussion, le CC décide de proposer à l'AD de porter une certaine somme au budget 1980 du SEJ pour l'action en faveur de l'enfance et d'informer l'Université populaire de cette décision.

L'indexation

Selon des renseignements officieux, le gouvernement s'apprêterait à proposer au Parlement une indexation 1979 et 1980 inférieure à ce que l'on attend. Constatant que l'interprétation du gouvernement est contraire à l'esprit qui a animé les discussions de l'Assemblée constituante et aux promesses que fit son président dans sa réponse à l'interpellation de René Bilat au Parlement, le CC usera de tous les moyens en son pouvoir pour faire valoir ses justes prétentions.

Divers

Le gouvernement a répondu favorablement à la lettre du 9 juin du CC: Jean-Marie Ory est nommé membre de la commission du personnel.

Claude Moine, président de l'Association des maîtres aux écoles professionnelles, quitte l'enseignement. En attendant que cette association se donne un nouveau président, la correspondance doit être envoyée à Pierre Etique.

Un membre du syndicat a été menacé par le président de la commission d'école de voir son poste mis au concours. Entre autres reproches, il y a celui d'enseigner la mathématique moderne! Le CC a délégué deux de ses membres sur place. Après examen du problème, il a constaté qu'aucune critique fondée ne pouvait être formulée à l'encontre de notre collègue. Le président de la commission d'école a été orienté sur les mesures de boycottage qui seraient prises par le syndicat s'il mettait ses menaces à exécution.

L'Association des enseignants sans place a désigné ses représentants au groupe de travail dans lequel elle sera représentée par 5 de ses membres, le CC y déléguant un maître secondaire et un maître primaire.

A. Babey

Menaces sur certaines classes

On sait qu'il est question, en haut lieu, de fermer certaines classes dont l'effectif est jugé trop faible. Certains journaux, en relatant cette information, ont vu de noirs émissaires du gouvernement effectuer une triste besogne, laissant après leur passage des écoles vides et des hameaux sans âme. Le SEJ suit de près cette affaire. Il pèsera de tout son poids pour sauver tout ce qui peut être sauvé. A chaque fois qu'il en a été informé, notre secrétaire central s'est rendu

AJEEF

L'assemblée générale de l'AJEEF a lieu mercredi 19 mars 1980 à 20 heures, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à **Bassecourt**.

ORDRE DU JOUR

- PV de l'assemblée générale du 11 juin 1979.
- Rapport de la présidente.
- Rapport de la caissière et budget 1980.
- Rapport des vérificatrices des comptes.
- Cotisations des membres passifs.
- Admissions - démissions.
- Nominations: d'un membre du comité, d'une suppléante vérificatrice des comptes.
- Information au sujet des cours OFIAMT.
- Rapport du CIP.
- Rapport de la commission pédagogique.
- Rapport du CP.
- Cours consommatrices.
- Divers et imprévus.

sur place, parfois accompagné d'un autre membre du Comité. Ils ont écouté les autorités scolaires et les parents, ils les ont conseillés. De leur côté, les militants francs-montagnards ont annoncé leur intention de combattre le projet du gouvernement. Lorsque l'on sait que le président du dit gouvernement n'est autre que l'un des plus actifs anciens militants, l'affaire ne manque pas de piquant!

B.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey. Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois d'avril 1980

2.2. De l'enseignement à l'apprentissage. (5.64.14) M. S. Roller. 9, 10 et 11 avril aux Geneveys-sur-Coffrane. 5.25. **Alimentation (USPM JB BR)**. Prof. Engel ou son assistant. Le 24 avril à Bienne. 5.26. **Cuisine - Recettes inédites (USPM JB BP)**. Ecole hôtelière. Le 30 avril à Lausanne. 5.27.1. **Dentelle aux fuseaux I (USPM JB BR)**. M^{me} Bernasconi. 26 avril, 10 et 24 mai, 14 et 21 juin à Bienne. 5.27.2. **Dentelle aux fuseaux II (USPM JB BR)**. M^{me} Bernasconi. 25 avril, 9 et 23 mai, 13 et 20 juin à Bienne. 5.57.1. **Physique - Optique géométrique**. M. B. Lehmann. Le 23 avril à Berne. 5.64.1. **Animation théâtrale dans les écoles**. M. A. Knapp. Pâques. 5.64.11. **L'informatique dans l'enseignement des sciences naturelles**. Du 21 au 23 avril à Neuchâtel. 5. 67.1. **Dactylographie pour débutants**. M^{me} J. Girard. Dès le 23 avril à St-Imier. 5.78.3. **Electronique**. Dès avril à Berne, CISAP. 5.78.7. **Radio et TV**. M. S. Alogna. Dès avril à Berne, CISAP. 5.78.9. **Technique digitale et microprocesseurs**. M. A. Lustres. Dès avril à Berne, CISAP. 5.81.2. **Peinture-Dessin**. M^{me} G. Monnier. Dès le 15 avril à Bienne. 5.102.3. **Excursion à ski en montagne**. Du 8 au 13 avril. Alpes. 5.102.11. **Ski alpin de printemps (IEP)**. Du 7 au 12 avril à Arosa. 5.104.1. **Détermination botanique**. M. E. Grossenbacher. Dès le 23 avril à Gléresse. 5.104.3. **Flore d'excursion pour débutants**. M. E. Grossenbacher. Dès le 26 avril à La Neuveville. 5.107.1. **La musique vocale au XVIII^e siècle (2^e partie)**. M. L.-M. Suter. 23 avril, 7, 21 et 28 mai, 4, 11, 18 et 25 juin à Bienne. 5.110.1. **Batik**. M^{me} C. Fleury. Du 8 au 12 avril + un après-midi à Reconvilier. 5.110.8. **Impression et peinture sur tissus**. M^{me} M. Bassin. 23 et 30 avril, 7, 14, 21 et 28 mai à Courte-lary. 5.110.14. **Poterie**. M^{me} H. Blandenier. Du 8 au 12 avril à Savagnier. 5.111.3. **Gym-Jazz-Danse moderne**. M^{lle} C. Burkhardt. Dès le 28 avril à Moutier.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:

M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB. Brunnigasse 16. 3011 BERNE.

Conférence

Etiopathologie et techniques de rééducation du bégaiement.

Conférencière: M^{me} Terrier, orthophoniste aux «enfants malades», Paris.

Le 21 mars 1980, de 17 heures à 19 heures et de 20 heures à 22 heures.

Lieu: Technicum cantonal, Fribourg.

Possibilité de se restaurer entre 19 heures et 20 heures, soit au Technicum, soit aux Charmettes.

Comité cantonal: informations

Le vice-président, Michel Macheret, assure la permanence du bureau le mercredi après-midi à l'école de Marly, tél. 46 39 47.

Une secrétaire a été engagée: M^{lle} Geneviève Renevey.

DEUX LETTRES

DE
SA GRANDEUR

*Monseigneur l'Evêque de Lausanne
et de Genève,*

ADRESSÉES
AU

*Gouvernement de la Ville et République
de Fribourg*

CONTRE
LA MÉTHODE DE L'ENSEIGNEMENT MUTUEL

Avis

La question élevée ici au sujet de la méthode d'enseignement mutuel dans les écoles primaires, question, à laquelle le public s'est si vivement intéressé, et qui a occupé, pour ainsi-dire, tous les esprits dans ce Canton pendant plus de trois mois, ayant été définitivement jugée par le Grand-Conseil dans sa séance du 4 juin, le public qui n'a connu jusqu'à-présent que les pièces en faveur de cette méthode, ne manquera pas d'accueillir les deux documents qu'on lui offre ici. Ils présentent le fond de la question, et ont été vivement appréciés par le Conseil souverain, puisqu'il a adopté à une très-grande majorité, pour forme générale de l'enseignement primaire, la méthode simultanée, en remplacement de la méthode mutuelle.

PREMIÈRE LETTRE

A Son Excellence l'Avoyer en charge et aux Très-Honorés Seigneurs du Conseil d'Etat de la Ville et République de Fribourg.

Excellence et très-honorés Seigneurs!

Nous nous fîmes un devoir, dans notre lettre du 12 juin 1821, de vous exprimer nos inquiétudes sur la méthode d'enseignement mutuel, qui s'introduit dans le Canton, alléguant déjà alors diverses raisons importantes, qui nous la faisoient envisager comme dangereuse, et vous priant de prendre l'affaire en considération. La réponse que nous reçûmes de votre part, du 15 du même mois, manifestant en général la volonté du Gouvernement de concourir à l'affermissement de la religion et au main-

tien de la moralité publique, ainsi que la disposition d'accueillir avec intérêt les observations que nous pourrions encore vous adresser sur ce point, comme résultat de notre méditation et de notre expérience, nous fournit dans cette dernière ouverture surtout, un nouveau motif de vous communiquer ultérieurement avec confiance, nos peines à cet égard.

Nous apercevons de jour en jour davantage, Excellence et très-honorés Seigneurs, les effets nuisibles de l'enseignement mutuel, et par conséquent l'importance d'écarter cette méthode. Nous ne vous signalerons ici nos motifs qu'en précis pour vous épargner des détails fastidieux.

1. Les Evêques semblent unanimes à repousser cette méthode, et le clergé en général s'y oppose partout autant qu'il est en son pouvoir. D'un autre côté, le zèle persévérant et outré des ennemis de la religion catholique, dans tous les pays, à la prôner, soutenir et propager, suffiroit seul pour la rendre suspecte.

2. Les plaintes du clergé dans ce Canton vont en augmentant. Nous nous sommes jusqu'ici, par déférence pour l'autorité civile, bornés à exhorter à la prudence et à la soumission, nous réservant de vous faire les représentations nécessaires.

3. Cette méthode a pour résultat incontestable, l'affaiblissement de l'autorité des Curés sur la jeunesse, résultat bien dangereux, dans ses conséquences, même éloignées. Il est des maîtres d'école qui cherchent à s'y soustraire avec leur classe, donnant à entendre aux enfants mêmes, qu'ils ne dépendent que du Conseil d'éducation. Il en est qui ont affiché cet esprit d'indépendance, surtout après leur retour des exercices d'octobre dernier dans cette ville. Mais, déjà avant cette époque, quelques-uns ne se sont point conformés à nos réglemens pour certaines pratiques religieuses.

4. En suivant cette méthode, on consacre beaucoup trop de temps à l'étude grammaticale, au grand détriment de l'instruction dans le Catéchisme, qui, de principale devient secondaire; étude d'ailleurs, qui, portée au point qu'on a en vue, est au-dessus de la capacité, et inutile aux besoins du grand nombre, surtout à la campagne et pour le sexe. La lecture des livres de religion, moyen si puissant d'éducation chrétienne, est presque supprimée en certains lieux et diminuée en d'autres; nouvelle perte considérable pour l'esprit et pour le cœur. On y a substitué de grands tableaux imprimés, où nous avons remarqué certaines propositions, dont le sens tend à donner des idées fausses, ou du moins incomplètes en matière de religion; nous parlons des tableaux allemands. Le prix du Catéchisme mis régulièrement après tous les autres prix

(on en est même venu jusqu'à le supprimer dans une distribution solennelle de l'automne passée), prouve encore mieux notre assertion. Qu'on ne dise pas que l'instruction religieuse est exclusivement réservée aux Curés. Les pères et mères sont incontestablement les premiers maîtres, les instituteurs nés de leurs enfants: les régens d'école ne sont que leurs suppléans sous ce rapport, et les aides des Curés. Il entre donc dans les devoirs essentiels d'un bon régent de concourir selon sa mesure et sous la dépendance de son Curé à l'éducation religieuse de ses élèves, ce que l'on ne peut attendre ni des moniteurs ni des régens dans l'enseignement mutuel.

5. L'un des premiers fondemens de l'éducation doit être la soumission, et une soumission absolue; ce qui ne peut avoir lieu ni dans le moniteur ni dans ses élèves. Il répugne qu'un enfant forme d'autres enfans. Le moniteur enfant, quelque habile qu'on le suppose, ne se conciliera jamais le respect, la soumission, ni la confiance, sans lesquels on ne peut réussir dans l'enseignement, et n'aura jamais les qualités d'un bon maître, d'un supérieur proprement dit.

6. Le reproche de mécanisme prodigué aux anciennes méthodes retombe avec plus de raison sur l'enseignement mutuel, qui, à le bien prendre, est un pur mécanisme, nul pour l'éducation. On s'en aperçoit particulièrement dans ces prières cadencées que les enfans font en commun, assis ou debout, sans respect; ce qui tend à former une habitude d'irrévérence bien contraire à la piété chrétienne.

7. Le bourdonnement inséparable de cette méthode doit nuire, et nuit effectivement à l'éducation des enfans; le cœur ne sauroit se former au milieu du bruit et de la confusion. La Religion demande dans les écoles le silence et même une certaine contrainte, pour accoutumer à l'abnégation de soi-même, et aux privations, qui sont l'esprit de Jesus-Christ.

8. Cette méthode favorise et irrite des passions qu'il faut réprimer, et étouffe des vertus dont il faut développer le germe. Ces effets s'expliquent principalement par l'institution des moniteurs, institution, qui provoque des partialités, (il est notoire, que les moniteurs se laissent corrompre pour accorder des préférences, ce qui ne doit point surprendre) et met continuellement en jeu les passions naissantes des enfans, l'ambition, la jalousie, la colère, la vengeance. De là, surtout, le développement de l'orgueil; de là, ce ton de présomption plus prononcé qu'on remarque dans les enfans instruits à cette méthode, plus ou moins pleins du préjugé, qu'on ne comprenait rien du passé; de là leur insubordination et défaut de respect, dont on se plaint beau-

coup. Comment concilier cela avec l'humilité chrétienne, fondement de toutes les vertus?

9. Les moyens de cette méthode ne portent pas le caractère de notre sainte religion: et c'est ici ce qui nous alarme le plus. Nos écoles doivent être catholiques, porter l'empreinte du catholicisme et former des enfans catholiques. — Or, l'un des caractères qui distinguent cette méthode, est de convenir à toutes les sectes. On semble y avoir pris à tâche dans ses exemples très-multipliés de s'en tenir à des maximes de morale, isolées des dogmes catholiques, sur lesquels on garde par-tout un silence choquant, à des maximes par conséquent destituées de leur fondement, dépourvues de leur sanction.

L'éducation de l'enfant catholique, sans ces principes distinctifs, inculqués non-seulement par la récitation du catéchisme, mais encore par la lecture, par l'écriture, par les bons exemples des régens, ne formera pas le catholique: c'est le dogme qui fait avant tout le chrétien, c'est la croyance qui opère. *Le juste vit de la foi*; et la foi est à son tour la vie des bonnes mœurs.

Nous fera-t-on le reproche qu'en repoussant cette méthode, nous repoussons les lumières; que nous voulons l'ignorance? Le spécieux de cette objection banale ne peut faire longtemps illusion. Nous avons à cœur, autant que qui que ce soit, que l'enfant acquière toutes les connoissances analogues à sa condition et à son état présumé, selon le degré de sa capacité, et selon qu'il est susceptible d'instruction, pour obtenir ainsi son bien-être temporel; mais ce que nous avons principalement à cœur, c'est d'éclairer l'enfant par tous les moyens de l'enseignement de la vraie lumière du monde, en lui faisant connoître J.C. et sa Religion; lumière sans laquelle toute autre ne présente que ténèbres, connoissance qui embrasse et fait tout l'homme.

10. Enfin, cette méthode, loin de gagner la confiance, inspire un éloignement sensible. Les ordres donnés par le Conseil d'éducation, pour son introduction, ont causé, dans plusieurs paroisses, de fâcheuses impressions: divers préposés locaux sont même venus nous exposer leurs craintes.

Ces considérations plus ou moins graves, Excellence et très-honorés Seigneurs, en vous faisant connoître nos sentimens, vous expliquent en même temps la cause de notre détermination, de n'avoir pris aucune part aux exercices des régens pendant leur réunion ici en automne. Nous avons cherché à éviter ce qui auroit pu être interprété comme une approbation de la méthode.

Nous vous prions de méditer ce précis, que nous vous mettons sous les yeux, et de faire vous-mêmes d'ultérieures réflexions sur cet objet, bien digne de toute votre

attention. N'écoutez ici que notre sollicitude pastorale, nous nous croyons en devoir de faire la demande, que la méthode d'enseignement mutuel cesse; qu'elle soit remplacée par l'enseignement simultané, généralement connu et consacré par l'expérience, pratiqué jadis avec succès dans plusieurs endroits de ces contrées; et que l'Eglise exerce toujours dans nos écoles l'influence principale, qui lui appartient

dans l'enseignement, et que nous réclamons. Il y va de l'intérêt de la religion et des mœurs, et par-là même de l'intérêt de l'Etat, qui trouvera plus de respect et de sousmission pour son autorité, en raison directe d'une éducation plus

religieuse. Nous vous prions d'agréer, etc.

Fribourg le 25 février 1823.

*Signé, Pierre-Tobie, Evêque
de Lausanne et Genève.*

(A suivre)

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:

M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

VALAIS

Félix Pralong
Prairie A
3958 UVRIER

Uvrier, le 6.2.1980

Responsable «Educateur»

«Où habites-tu?... où je veux... où je peux?»

Nous vivons actuellement une situation un peu particulière, du moins certains d'entre nous, en ce qui concerne la liberté de domicile. C'est pourquoi je vous livre quelques idées, à travers une discussion que l'on pourrait imaginer facilement, devant un verre de Fendant. Ainsi Maurice et Jacques, deux anciens amis, se rencontrent en ville et parlent de leur situation présente:

- « — Où habites-tu maintenant ?
- Toujours au village, où j'ai construit. Et toi ?
- Oh ! pour l'instant, je loue un appartement en ville.
- Tu ne songes pas à acheter ou à construire ?
- Je ne sais pas trop ; j'attends un peu.
- Pourquoi ? tu en as la possibilité, non ?
- Oui, mais... tu vois, la situation n'est pas très claire.
- Comment, tu n'as donc pas lu la lettre émanant du Département de l'intérieur ?... Il n'y a pas plus clair !
- Si, je l'ai lue, mais... il y a une certaine réticence qui se manifeste dans certains milieux...
- Pourquoi donc ?
- Il paraît que c'est assez complexe. Pourtant...
- Oui, pourtant nous devrions pouvoir habiter où bon nous semble !
- D'accord avec toi... Mais je ne sais plus très bien à quel saint (patron) me vouer.
- Mais enfin, de quel droit prive-t-on certains enseignants de cette liberté ?
- Les raisons sont mal définies. Il est bon, dit-on, que l'enseignant primaire s'intègre vraiment à la vie sociale et culturelle de la commune où il travaille...
- Et la politique ?
- ???... Peut-être que certains collègues, «mieux intégrés», pourraient t'expliquer.
- ... »

Cette brève discussion traduit assez bien le climat d'incertitude qui règne dans certaines communes. Alors, souhaitons que le föehn nous apporte à tous «un souffle de liberté»... de domicile, très prochainement. (Merci d'avance !)

F. Pralong.

En complément d'information, je vous livre ici le texte de la lettre circulaire du 23 juillet 1979, adressée par le Département de l'intérieur aux administrations communales du canton du Valais.

M.-N. Perrin.

Domicile des employés communaux, notamment du personnel de l'enseignement primaire

Les communes valaisannes n'appliquent pas une pratique uniforme au sujet du libre établissement du personnel, en particulier en ce qui concerne l'enseignement primaire.

Si certaines communes n'engagent leurs enseignants qu'à la condition qu'ils résident au lieu de travail, la plupart d'entre elles respectent le principe du libre établissement et de séjour, à l'exception des postes qui exigent, de par leur nature, le domicile au lieu de travail.

A la demande de plusieurs communes, le Conseil d'Etat a prié le Département de l'intérieur d'examiner cette question. Il a été ainsi constaté qu'il existe dans ce domaine une certaine incertitude juridique et qu'il serait nécessaire de donner aux autorités communales, responsables de l'engagement du personnel, des directives claires. Le libre établissement et le séjour constituent des droits fondamentaux inaliénables et imprescriptibles garantis par la Constitution, dans un but d'ordre public et de protection de l'individu.

Le Tribunal fédéral admet ces droits d'une façon claire et précise, en fonction de leur importance à l'égard de l'ordre public, c'est-à-dire de la collectivité publique, avec le caractère de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité.

On constate, selon une récente jurisprudence, que l'article 45 de la Constitution fédérale n'empêche pas une collectivité publique d'établir, dans une réglementation légale du contrat de travail, des prescriptions sur le domicile de l'employé. La législation cantonale ne prévoit cependant pas, pour les communes, la compétence de légiférer dans ce domaine. Une ordonnance juridique autonome ne donnerait pas non plus satisfaction au principe de la légalité.

La pratique de certaines communes consistant à prévoir dans leurs décisions d'engagement l'obligation de résidence crée non seulement des inégalités de traitement entre les diverses catégories d'employés communaux, mais aussi une réglementation différente entre les communes.

Lorsque la décision d'engagement (ou contrat d'engagement) est assortie de l'obligation de résidence dans la commune, il en résulte que le candidat qui l'accepte renonce au droit de libre établissement.

Enfin, on ne peut pas non plus avancer des motifs fiscaux pour justifier cette obligation de résidence.

Les communes sont donc invitées à respecter strictement le principe du libre établissement des enseignants, pour sauvegarder le respect du droit et de l'égalité de traitement des employés communaux, d'une part, et des communes entre elles, d'autre part.

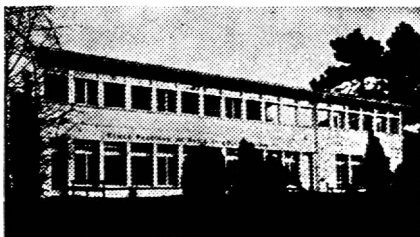
Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, nos meilleures salutations.

*Le chef du Département
de l'intérieur:
Guy Genoud.*

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
M^{me} Marie-Noëlle Perrin, La Jurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64

ÉCOLE PRATIQUE DE RADIO ET D'ÉLECTRONIQUE S.A.

avenue du Tribunal-Fédéral 31
1005 LAUSANNE



Devenez
**INGÉNIEURS-TECHNICIENS-
ÉLECTRONICIENS** par des études
complètes en électronique, avec
formation pratique indispensable,
recommandées par l'industrie.
Renseignements et prospectus sur
demande à la direction de l'école
au (021) 22 16 19.
Admission chaque début de mois.

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE ÉMISSION DU 26 FÉVRIER, VERS 14 h. 20

TV-Scopie: «La bande dessinée»

... «Naguère tout était clair: les enseignants ignoraient superbement les illustrés, les jeunes élèves ignoraient superbement l'avis des enseignants et il était assez stimulant d'être POUR en face de tous ceux qui étaient CONTRE»... (extrait de: «LECTURE ET BANDE DESSINÉE», 1^{er} colloque international éducation et BD, Edisud). Longtemps considérée comme nocive par les milieux concernés de l'éducation, la bande dessinée est devenue, depuis quelques années, l'objet d'un engouement tout particulier, manifesté souvent dans les mêmes milieux. A l'excès des modes, il faut opposer les constantes et les changements qui opèrent réellement.

Pour tout esprit ouvert aux changements, il ne fait aucun doute que la bande dessinée est partie intégrante de la culture contemporaine; elle en est même un aspect vivant et populaire. A considérer quelques chiffres, on prend conscience de l'importance du phénomène de sa diffusion. En 1978, en France, 20 millions d'exemplaires de bandes dessinées ont été réalisés. Chaque année environ 500 titres nouveaux sont lancés sur le marché. Le chiffre d'affaires global des éditeurs de bandes dessinées représente 2,7% du chiffre total de l'édition. Pour rester dans les chiffres, il n'est pas indifférent de savoir que chaque titre d'«ASTÉRIX» est tiré à 2 millions d'exemplaires et que l'ensemble des albums de «TINTIN» a dépassé les 55 millions d'exemplaires. (Informations extraites du «Monde» du 27 janvier 1980.)

Pour des raisons que nous ne voulons pas analyser ici, l'école et les enseignants intègrent aujourd'hui la bande dessinée dans leurs pratiques éducatives.

... «Or, les maîtres sont singulièrement désarmés et les risques sont grands:

- d'en voir un trop grand nombre s'imaginer que «la BD c'est facile» et laisser leurs élèves s'escrimer à fabriquer des pseudo-bandes dessinées, qui ne les amusent guère et les lassent vite, précisément parce que la BD est un art qu'on acquiert pas en deux coups de crayon et sans préparation ni apprentissage;
- de pontifier, manuel de sémiologie à l'appui...»
- «... et pour finir (?),
- de voir la majorité trop «doctoraliser», transformant chaque exercice en pensum, avec question et réponse cataloguée (un livret du professeur étant évidemment prévu et obligatoire): comment voulez-vous qu'ils s'en sortent autrement?» (LECTURE ET BANDE DESSINÉE, Edisud.)

Pour notre émission, conscients des travers évoqués ci-dessus, pour les éviter ou y parer, nous avons choisi de nous intéresser à deux aspects particuliers de la bande dessinée: **le métier de l'auteur et les éléments expressifs qui entrent en jeu, notamment la séquence d'images.**



La réalisation d'une page (planche) de bande dessinée peut prendre de deux à trois jours, suivant les auteurs et les qualités d'exécution. En montrant ce travail: de l'idée au découpage, du «crayonné» à l'encre de chine; pour terminer par la mise en couleur de la planche, nous avons cherché à rendre plus concrètes les différentes aptitudes d'un métier exigeant et le talent nécessaire à son exercice.

En Suisse romande, deux auteurs vivent uniquement de la bande dessinée: COSEY et DERIB. C'est à ce dernier que nous nous sommes adressés pour cette émission. Claude de Ribeaupierre n'est plus à présenter, quelques jalons nous rappellerons toutefois qui il est. Fils d'un peintre connu, passionné dès l'adolescence par le dessin et la bande dessinée il s'est affirmé au cours des années comme un auteur de bande dessinée original, digne d'attirer l'attention des plus grands éditeurs: Dargaud et Lombard. Son apprentissage, il l'a fait en Belgique, auprès des auteurs les plus connus, pour n'en citer qu'un, Peyot, père des «Schtroumpfs». Ont suivi toute une série d'histoires pour lesquelles il est le dessinateur, et parfois aussi le scénariste: «GO WEST», «YAKARI», «PYTHAGORE», etc. Auteur unique, scénariste et dessinateur, il l'est pour la série des «BUDDY LONGWAY»; c'est la raison pour laquelle notre choix s'est arrêté sur la réalisation d'une page de cette histoire. Cette page est destinée à paraître d'abord dans le journal «TINTIN», qui diffusera ce récit de «BUDDY LONGWAY» dans le courant de cet automne. On pourra donc retrouver, à ce moment-là, le «produit fini» dont nous montrons les phases de réalisation. Elle s'insérera plus tard, en 1981 ou 1982, dans un album qui contiendra l'ensemble du récit, ce sera le dixième épisode de «BUDDY LONGWAY».



Le métier, c'est tout d'abord la maîtrise du dessin, du graphisme, de la couleur, mais c'est aussi et surtout — Derib le dit lui-même — savoir raconter des histoires, organiser un récit pour que sa progression soit passionnante à suivre. Cette forme particulière de littérature, qui associe intimement le verbe et l'image, se fonde beaucoup sur la maîtrise de la séquence d'images.

Tout au long de l'exécution graphique de la planche, Derib explique et commente cet aspect de l'organisation du récit et les moyens qu'il choisit de mettre en scène pour que son aspect visuel corresponde à ses idées, à ses intentions premières.

La séquence d'image est, indépendamment de la bande dessinée, le propos essentiel de cette émission. La bande dessinée, à l'instar du cinéma et de la télévision, a développé avant ces derniers, l'organisation du récit en succession d'images qui deviennent interdépendantes; la signification de chacune étant modifiée par toutes les autres. L'image et la séquence d'image sont susceptibles, de ce point de vue, de modifier ou de révéler un mode de penser et d'imaginer nouveau, qui dépasse, et de loin, l'intérêt limité que l'on peut avoir pour la bande dessinée en tant que genre littéraire. En cela, la bande dessinée et toutes les séquences d'images communes à d'autres moyens d'expression, comportent une dimension éducative, formatrice de l'esprit et de la perception. Il serait regrettable que l'éducation n'en profite pas, laissant les jeunes dans l'ignorance des moyens qui agissent dans ces modes de communication et par conséquent en eux. Tout moyen de communication nouveau modifiant le fonctionnement de notre perception et de notre représentation du monde.

Nous reconnaissons par là, avec Christian Metz que: «L'enfant qui sait déchiffrer l'objet, s'il veut également savoir déchiffrer l'image, doit encore apprendre à reconnaître un certain nombre de configurations significatives iconiques. C'est-à-dire plus ou moins communes à tous les véhicules iconiques, mais propres à eux seuls...» «A reconnaître aussi un certain nombre de symboles largement culturels qui dans leur principe renvoient à la société globale, bien plus qu'aux langages des images, mais dont les occurrences attestées revêtent dans un grand nombre de cas la forme d'image.»

Image et pédagogie, «communication», SEUIL, 1970.

**ÉMISSION DU 4 MARS,
(VERS 14 h. 25)**

Complément au TV-Scopie: «Bande dessinée et science-fiction»

Cette dernière assertion nous permet d'évoquer l'émission complémentaire de ce TV-Scopie qui sera diffusée le 4 mars et présentera quelques thèmes de la bande dessinée de science-fiction. Autre genre de la bande dessinée, qui a évolué depuis que Rodolphe Toepfer, dans «Le Docteur Festus», envoyait dans l'espace une assemblée de savants un peu sots.

UNE TROISIÈME ÉMISSION EN PRÉPARATION

Enfin, dans le courant du trimestre prochain, une troisième émission viendra conclure cette série consacrée à la bande dessinée. Elle nous donnera l'occasion de présenter des travaux réalisés dans deux classes. Ces travaux ont pour but de poser à Claude de Ribeaupierre les questions que des jeunes lecteurs formulent lorsqu'ils s'intéressent à «BUDDY LONGWAY», ou à n'importe quelle autre bande dessinée, en dépassant l'habituelle passivité.

(Les photos illustrant cet article sont de Jo Jung)

Festival international du Film Nature

Du 12 au 16 novembre 1980 se déroulera à Genève le premier Festival international du Film Nature.

Organisé par le WWF-Genève, le festival est ouvert à tous les cinéastes qui présentent, en 16 mm. ou super-8, une approche de la nature ou de l'environnement: vie sauvage, destruction et protection, pollution, énergie, cadre de vie.

Les intéressés peuvent obtenir une documentation complète sur le festival à l'adresse suivante:

Festival international du Film Nature
WWF - Genève
case postale 28
1212 Grand-Lancy 2
Suisse.
(Tél. (022) 54 14 40, à Genève)

Un jury appréciera chaque film et attribuera le prix du festival à toutes les productions de haute qualité.

Notre journal
vous plaît!
Alors faites-le
connaître
autour de vous

Fleurs des cinq continents



Exposition florale 27 février - 8 mars 1980 Centre de l'Habitat d'Etoy

Une exposition pas ordinaire: en la parcourant, vous ferez le tour du monde, de la primevère d'Europe à l'orchidée australienne, de la strelizia africaine au chrysanthème d'Asie, sans oublier l'euphorbia et l'anthurium américains.

Plusieurs milliers de fleurs sur plusieurs centaines de mètres-carrés, le tout soigneusement ordonné par continent, grâce au talent d'un groupe de fleuristes et d'horticulteurs romands, et avec la collaboration scientifique du Jardin botanique de Genève.

- Manifestation recommandée par l'Association des Horticulteurs de la Suisse Romande (AHSR)
- Transport-navette par bus de la gare CFF de Morges
- Visites guidées par des spécialistes
- Remise de fiches documentaires préparées par le Jardin botanique de Genève
- Grand concours de dessin d'enfants (1er prix: voyage à Keukenhof (Pays-Bas) pour le lauréat et ses parents).

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie
par l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions, aux Vaudois
quel que soit leur domicile,
ainsi qu'aux Confédérés domiciliés
dans le canton de Vaud.



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE ET D'ACCIDENTS

Contrôlée et garantie
par l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H: couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation égale pour hommes et femmes: dès Fr. 42.— par mois.

Cat. B/C: indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG: indemnité en capital, pour frais de traitement en cas d'hospitalisation en privé;

Cat. HP: indemnité journalière en cas d'hospitalisation en privé, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID: indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Cat. TD: pour frais de traitements dentaires.

Agences pour chaque commune.

**Direction: rue Caroline 11
1003 Lausanne
Tél. (021) 20 13 51**



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

CAMPS DE SKI? SÉMINAIRES?

Nous transmettrons votre demande (qui, quand, quoi, combien) gratuitement à plus de 180 homes. Service à la clientèle!

contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

ÉCOLE ACTIVE CHERCHE ENSEIGNANT PRIMAIRE

Pratique de la pédagogie active requise.
Engagement pour septembre 1980.

Faire offres, avec curriculum vitae, à: **ÉCOLE ACTIVE**,
39, route de Malagnou, 1208 Genève.

Pour renseignements: tél. 43 81 78/49 75 89.

JOURS DE DANSE À PÂQUES

Centre de cours à FÜRIGEN/Stansstad (NW)

I: 4 au 7 avril 1980

DANSES DE L'ESPAGNE

avec Alberto Alarcon, Murcia

II: 7 au 10 avril 1980

DANSES FOLKLORIQUES INTERNATIONALES

avec Betli + Willy Chapuis

Inscriptions: B. + W. Chapuis, 3400 Burgdorf

photocomposition



offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.

1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE **COUPON**



Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

De la part de :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :

Cet abonnement est offert à :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :